

VILLE DE CHINON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS : délibérations et décisions PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Année 2019

Références de la délibération				N° de page
N° d'ordre	Objet	Date	Titre de la délibération	
2019-001	FINANCES	15-janv.-19	Modification des règles du stationnement payant sur la ville de Chinon	2019-002
2019-002	FINANCES	15-janv.-19	Travaux d'urgence dans le cadre d'un arrêté de péril	2019-002
2019-003	CONTRATS	15-janv.-19	Location d'un local de stockage	2019-002
2019-004	MOTION	5-mars-19	Motion de soutien à l'Association des Maires de France et des Intercommunalités sur la "résolution générale du 101 ^{ème} Congrès des maires et présidents d'intercommunalité	2019-005
2019-005	FINANCES	5-mars-19	Rapport d'orientations budgétaires 2019	2019-005
2019-006	FINANCES	5-mars-19	Budget 2019 : avances sur subventions	2019-005
2019-007	FINANCES	5-mars-19	Mandat spécial 24 ^{èmes} Assises Régionales du Cadre de Vie et de l'Embellissement des communes	2019-005
2019-008	FINANCES	5-mars-19	Prise en charge des frais de restauration dans le cadre de manifestations "prévention et sécurité"	2019-005
2019-009	FINANCES	5-mars-19	FLES : valorisation des locaux municipaux	2019-005
2019-010	FINANCES	5-mars-19	Mission Locale : valorisation des locaux municipaux	2019-005
2019-011	FINANCES	5-mars-19	Vente par l'Office de Tourisme Azay-Chinon-Val de Loire des billets des événements organisés par la Direction Culture-Sport et Vie associative	2019-005
2019-012	URBANISME- AFFAIRES FONCIERES	5-mars-19	Vente de logements HLM par Val Touraine Habitat	2019-006
2019-013	CONTRATS- CONVENTIONS	5-mars-19	Convention de mise à disposition de locaux entre le Lycée Rabelais, l'Association la Société d'Histoire de Chinon, la ville de Chinon et la Région Centre	2019-006
2019-014	CONTRATS- CONVENTIONS	5-mars-19	Conventions d'occupation précaire pour la mise en place de points de regroupement de bacs à ordures ménagères	2019-006

Références de la délibération				N° de page
N° d'ordre	Objet	Date	Titre de la délibération	
2019-015	CONTRATS-CONVENTIONS	5-mars-19	Convention d'occupation des courts de tennis par le Tennis Club Chinonais	2019-006
2019-016	FINANCES	26-mars-19	Approbation du Compte de Gestion 2018 établi par le Trésorier Principal	2019-011
2019-017	FINANCES	26-mars-19	Approbation du Compte Administratif 2018	2019-011
2019-018	FINANCES	26-mars-19	Affectation des résultats du Compte Administratif 2018	2019-011
2019-019	FINANCES	26-mars-19	Vote des taux d'imposition pour l'année 2019	2019-011
2019-020	FINANCES	26-mars-19	Budget Primitif 2019	2019-011
2019-021	FINANCES	26-mars-19	Modification des autorisations de programme	2019-011
2019-022	FINANCES	26-mars-19	Subventions aux associations	2019-011
2019-023	FINANCES	26-mars-19	Adhésion à l'association A.R.B.R.E.S (arbres remarquables, bilan, recherches, études et sauvegarde)	2019-012
2019-024	FINANCES	26-mars-19	Demandes de réductions pour les locations de l'espace Rabelais janvier à octobre 2019	2019-012
2019-025	FINANCES	26-mars-19	Demande de subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police	2019-012
2019-026	FINANCES	26-mars-19	Reprise de la billetterie monuments par la régie visites de ville et tarifs	2019-012
2019-027	FINANCES	26-mars-19	Constitution d'un groupement de commande avec la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire	2019-012
2019-028	PERSONNEL	26-mars-19	Modification du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)	2019-013
2019-029	PERSONNEL	26-mars-19	Tableau des effectifs	2019-013

Références de la délibération				N° de page
N° d'ordre	Objet	Date	Titre de la délibération	
2019-030	DEVELOPPEMENT CULTUREL	26-mars-19	Programme d'opérations 2019 « Ville d'art et d'histoire »	2019-013
2019-031	DEVELOPPEMENT CULTUREL	26-mars-19	Organisation d'un jeu de piste par le service patrimoine	2019-013
2019-032	DEVELOPPEMENT CULTUREL	26-mars-19	Convention avec la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire pour le Pass 2 sites 2019	2019-013
2019-033	DEVELOPPEMENT CULTUREL	26-mars-19	Convention entre la Ville de Chinon, Chants de Vie et l'association Do # pour l'année 2019	2019-013
2019-034	URBANISME-AFFAIRES FONCIERES	26-mars-19	Vente de la parcelle BW 333 à Touraine Logement	2019-013
2019-035	CONTRATS-CONVENTIONS	26-mars-19	Convention de partenariat avec le Syndicat des Vins	2019-014
2019-036	CONTRATS-CONVENTIONS	26-mars-19	Convention d'occupation précaire pour l'installation du service de médecine scolaire au Lycée Cugnot	2019-014
2019-037	CONTRATS-CONVENTIONS	26-mars-19	Convention de mise à disposition de locaux publics du Lycée Rabelais intervenant entre la Région Centre, le Lycée Rabelais, Touraine Evènement Sport et la Ville de CHINON	2019-014
2019-038	CONTRATS-CONVENTIONS	26-mars-19	Convention avec les douanes du Centre Val de Loire pour l'utilisation des installations du centre de tir de Trotte Loups	2019-014
2019-039	CONTRATS-CONVENTIONS	26-mars-19	Convention avec la Région de Gendarmerie de Nouvelle Aquitaine pour l'utilisation des installations du Centre de Tir de Trotte Loups par les gendarmes de Châtellerauld	2019-014
2019-040	ADMINISTRATIF	4-juin-19	Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé	2019-019
2019-041	ADMINISTRATION GENERALE	4-juin-19	MOTION : Moratoire sur l'implantation d'éoliennes	2019-019
2019-042	FINANCES	4-juin-19	Rapport sur les actions entreprises suite au rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes	2019-019
2019-043	FINANCES	4-juin-19	Décision modificative N° 1 budget 2019	2019-020
2019-044	FINANCES	4-juin-19	Accord transactionnel pour liquider les loyers dus à la société SCI CEKA REPORTE	-

Références de la délibération				N° de page
N° d'ordre	Objet	Date	Titre de la délibération	
2019-045	FINANCES	4-juin-19	Remise gracieuse sur débet juridictionnel pour le comptable public	2019-020
2019-046	FINANCES	4-juin-19	Mandat spécial dîner débat organisé par l'Association des maires d'Indre et Loire	2019-020
2019-047	FINANCES	4-juin-19	Acceptation du legs de M. Max MESIERE	2019-020
2019-048	FINANCES	4-juin-19	Rapport annuel 2018 DSP brocante mensuelle	2019-020
2019-049	FINANCES	4-juin-19	Attribution d'une subvention à l'association AVEC	2019-020
2019-050	FINANCES	4-juin-19	Versement d'une subvention au collège Jean Zay	2019-020
2019-051	FINANCES	4-juin-19	Versement d'une subvention aux écoles Monet et Mirabeau	2019-020
2019-052	FINANCES	4-juin-19	Subvention complémentaire pour la compagnie du Petit Monde	2019-020
2019-053	FINANCES	4-juin-19	Tarifs restauration scolaire année scolaire 2019-2020	2019-021
2019-054	FINANCES	4-juin-19	Demandes de réductions pour la cafétéria de l'espace Rabelais	2019-021
2019-055	PERSONNEL	4-juin-19	Tableau des effectifs	2019-021
2019-056	PERSONNEL	4-juin-19	Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre et Loire	2019-021
2019-057	PERSONNEL	4-juin-19	Compte personnel d'activité	2019-021
2019-058	DEVELOPPEMENT CULTUREL	4-juin-19	Restauration des peintures du 15ème siècle à la collégiale Saint-Mexme	2019-021
2019-059	DEVELOPPEMENT CULTUREL	4-juin-19	Mise en œuvre de l'exposition estivale : Boîte à Outils	2019-021
2019-060	AFFAIRES FONCIERES	4-juin-19	Acquisition d'une partie de la parcelle AO 430 appartenant à M. SITAUD	2019-021

Références de la délibération				N° de page
N° d'ordre	Objet	Date	Titre de la délibération	
2019-061	AFFAIRES FONCIERES	4-juin-19	Cession d'une partie de la parcelle AO n° 465 à la Société TDF	2019-022
2019-062	AFFAIRES FONCIERES	4-juin-19	Cession des parcelles 309, 310, 315, 316 à M. et Mme LEBOUCHER	2019-022
2019-063	CONTRATS-CONVENTIONS	4-juin-19	Convention avec la Société Plaisance sur Vienne pour l'utilisation d'un emplacement à la pointe du camping	2019-022
2019-064	CONTRATS-CONVENTIONS	4-juin-19	Convention pour l'organisation de la manifestation Chinon Classic	2019-022
2019-065	CONTRATS-CONVENTIONS	4-juin-19	Convention d'occupation précaire pour la mise en place d'un point de regroupement de bacs à ordures ménagères	2019-022
2019-066	STATIONNEMENT	4-juin-19	Prolongation de l'expérimentation sur la gratuité de deux heures de stationnement le vendredi et le samedi	2019-022
2019-067	COOPERATION INTERCOMMUNALE	4-juin-19	Statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) : adhésion de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire	2019-022
2019-068	ADMINISTRATION GENERALE	9-juil.-19	Suppression d'un poste d'Adjoint au Maire	2019-030
2019-069	ADMINISTRATION GENERALE	9-juil.-19	Commissions municipales : suppressions et créations	2019-030
2019-070	ADMINISTRATION GENERALE	9-juil.-19	Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux	2019-030
2019-071	ADMINISTRATION GENERALE	9-juil.-19	Tarifs restauration scolaire année scolaire 2019-2020	2019-030
2019-072	PERSONNEL	9-juil.-19	Formation des membres du CHSCT : convention de mutualisation avec la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire	2019-030
2019-073	SPORTS	9-juil.-19	Etat d'actualisation du volume d'heures pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par le collège Jean Zay : période septembre 2018 à juin 2019	2019-030
2019-074	DEVELOPPEMENT CULTUREL	9-juil.-19	Contrat de coréalisation d'un spectacle entre la ville de Chinon et le Théâtre de l'Ante pour 2019	2019-031
2019-075	DEVELOPPEMENT CULTUREL	9-juil.-19	Convention de partenariat avec la CC-CVL pour la réalisation du programme des journées du patrimoine 2019	2019-031
2019-076	CONVENTIONS	9-juil.-19	Convention avec la ville de Tours pour l'utilisation des installations du centre de tir de Trotte Loups	2019-031

Références de la délibération				N° de page
N° d'ordre	Objet	Date	Titre de la délibération	
2019-077	INTERCOMMUNALITE	9-juil.-19	Recomposition du conseil communautaire de la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire l'année précédente celle du renouvellement des conseils municipaux	2019-031
2019-078	FINANCES	8-oct.-19	Décision modificative N° 2 budget 2019	2019-036
2019-079	FINANCES	8-oct.-19	Conventions de co-financements d'études dans le cadre de l'Action cœur de ville avec la Caisse des Dépôts et Consignations	2019-036
2019-080	FINANCES	8-oct.-19	Mandat spécial pour le Congrès des Maires de France	2019-036
2019-081	FINANCES	8-oct.-19	Mandat spécial pour le Congrès Départemental des Maires d'Indre et Loire	2019-036
2019-082	FINANCES	8-oct.-19	Adhésion à l'association des Amis de la Gendarmerie pour le comité de Chinon	2019-036
2019-083	FINANCES	8-oct.-19	Demandes de réductions et de gratuités pour les locations de salles	2019-036
2019-084	FINANCES	8-oct.-19	Demande d'indemnisation à la suite d'un dépôt d'ordures sauvages	2019-037
2019-085	FINANCES	8-oct.-19	Participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires pour l'année scolaire 2018-2019	2019-037
2019-086	PERSONNEL	8-oct.-19	Convention de partenariat avec le Crédit Social des Fonctionnaires	2019-037
2019-087	PERSONNEL	8-oct.-19	Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre et Loire	2019-037
2019-088	PERSONNEL	8-oct.-19	Tableau des effectifs	2019-037
2019-089	PERSONNEL	8-oct.-19	Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)	2019-037
2019-090	PERSONNEL	8-oct.-19	Convention avec le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour des missions de remplacements – renforts	2019-037
2019-091	STATIONNEMENT	8-oct.-19	Prolongation de l'expérimentation sur la gratuité de deux heures de stationnement le vendredi et le samedi	2019-038

Références de la délibération				N° de page
N° d'ordre	Objet	8-oct.-19	Titre de la délibération	
2019-092	URBANISME-AFFAIRES FONCIERES	8-oct.-19	Avis sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal	2019-038
2019-093	URBANISME-AFFAIRES FONCIERES	8-oct.-19	Déclassement et désaffectation de la parcelle BW 333 située sur le domaine public communal	2019-038
2019-094	URBANISME-AFFAIRES FONCIERES	8-oct.-19	Cession de la parcelle BE 318 à M. SOURDAIS Emmanuel	2019-038
2019-095	URBANISME-AFFAIRES FONCIERES	8-oct.-19	Cession de la parcelle BE 319 à M. GABORY	2019-038
2019-096	URBANISME-AFFAIRES FONCIERES	8-oct.-19	Cession de la parcelle AX 79 à M. SOURDAIS Clément	2019-038
2019-097	URBANISME-AFFAIRES FONCIERES	8-oct.-19	Déclassement et désaffectation des parcelles du domaine Parilly	2019-038
2019-098	URBANISME-AFFAIRES FONCIERES	8-oct.-19	Projet de cession du site de Parilly	2019-038
2019-099	URBANISME-AFFAIRES FONCIERES	8-oct.-19	Cession de l'immeuble Bodard de la Jacopière RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR	-
2019-100	URBANISME-AFFAIRES FONCIERES	8-oct.-19	Inscription de sentiers de randonnées pédestres au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI)	2019-039
2019-101	DEVELOPPEMENT CULTUREL	8-oct.-19	Contrat de développement culturel entre le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire et la Ville de Chinon – Année 2019	2019-039
2019-102	DEVELOPPEMENT CULTUREL	8-oct.-19	Convention avec l'association Chinons et le Syndicat des Vins de Chinon pour la mise en œuvre du festival les Nourritures Élémentaires en 2019	2019-039
2019-103	DEVELOPPEMENT CULTUREL	8-oct.-19	Tarification des spectacles du 3 novembre 2019 et du 8 février 2020	2019-039
2019-104	CONVENTIONS	8-oct.-19	Convention de mutualisation du service de la Police Municipale : intégration de la commune de La Roche-Clermault	2019-040
2019-105	CONVENTIONS	8-oct.-19	Convention avec le lycée Rabelais et la Région Centre Val de Loire pour l'utilisation des installations sportives municipales	2019-040
2019-106	CONVENTIONS	8-oct.-19	Convention de mise à disposition de locaux privés de l'Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique de l'association Enfance et Pluriel à l'association Les Fouxfeuxrieux	2019-040
2019-107	CONVENTIONS	8-oct.-19	Convention d'utilisation des installations sportives du stade de la Plaine des Vaux entre l'Entente Sportive de Saint Benoît la Forêt et la Ville de Chinon - Année 2019-2020	2019-040

Références de la délibération				N° de page
N° d'ordre	Objet	Date	Titre de la délibération	
2019-108	CONVENTIONS	8-oct.-19	Convention avec l'Etat pour la transmission électronique des actes	2019-040
2019-109	CONVENTIONS	8-oct.-19	Transfert de l'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL) RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR	-
2019-110	ADMINISTRATION GENERALE	4-déc.-19	Régime des dimanches du Maire	2019-046
2019-111	FINANCES	4-déc.-19	Décision Modificative N° 3 Budget 2019	2019-046
2019-112	FINANCES	4-déc.-19	Admissions en non valeur	2019-046
2019-113	FINANCES	4-déc.-19	Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020	2019-046
2019-114	FINANCES	4-déc.-19	Tarifs municipaux au 1 ^{er} janvier 2020	2019-046
2019-115	FINANCES	4-déc.-19	Organisation du repas des aînés	2019-047
2019-116	FINANCES	4-déc.-19	Participation financière de la Ville de CHINON aux vœux communs du personnel Ville de CHINON, Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire	2019-047
2019-117	FINANCES	4-déc.-19	Groupement de commandes avec la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire pour travaux de voirie et sur dépendances	2019-047
2019-118	FINANCES	4-déc.-19	Versement d'une subvention à l'école Claude Monet, au groupe scolaire Jean Jaurès et à l'école Mirabeau	2019-047
2019-119	FINANCES	4-déc.-19	Versement d'une subvention à la Société du bon accord	2019-047
2019-120	FINANCES	4-déc.-19	Tarification des spectacles de janvier à avril 2020	2019-047
2019-121	FINANCES	4-déc.-19	Demandes de réductions et de gratuités pour les locations de salles	2019-047
2019-122	STATIONNEMENT	4-déc.-19	Prolongation de l'expérimentation sur la gratuité de deux heures de stationnement le vendredi et le samedi	2019-048

Références de la délibération				N° de page
N° d'ordre	Objet	Date	Titre de la délibération	
2019-123	PERSONNEL	4-déc.-19	Désignation d'un coordonnateur et d'un coordonnateur adjoint et création d'emplois d'agents recenseurs	2019-048
2019-124	PERSONNEL	4-déc.-19	Tableau des effectifs	2019-048
2019-125	PERSONNEL	4-déc.-19	Avenant n°1 à la convention de service commun « ressources humaines » avec la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire	2019-048
2019-126	PERSONNEL	4-déc.-19	Remboursement de frais dans le cadre de déplacement en formation	2019-048
2019-127	DEVELOPPEMENT CULTUREL	4-déc.-19	Billetterie du concert des Fatals Picards : contrats de distribution de billetterie avec la SA DIGITICK et la SAS FESTIK	2019-049
2019-128	DEVELOPPEMENT CULTUREL	4-déc.-19	Convention de partenariat entre la Ville de Chinon et l'association Cinéma le Rabelais et Ciclic pour l'organisation de la manifestation Mémoire Filmée de Chinon et de la Touraine	2019-049
2019-129	DEVELOPPEMENT CULTUREL	4-déc.-19	Convention de partenariat entre la Ville de Chinon et l'association ROC pour l'organisation de la manifestation Du Rock Chinon Rien 2020	2019-049
2019-130	DEVELOPPEMENT CULTUREL	4-déc.-19	Extension de la gratuité pour les tarifs de la régie patrimoine	2019-049
2019-131	DEVELOPPEMENT CULTUREL	4-déc.-19	Vente par l'Office de Tourisme Azay-Chinon- Val de Loire des billets des événements organisés par la Direction de la Culture – Sport et Vie Associative	2019-049
2019-132	SPORTS	4-déc.-19	Convention de mise à disposition des installations du stade Raymond Bourdon avec le Sporting Club Chinonais Rugby	2019-049
2019-133	SPORTS	4-déc.-19	Convention d'utilisation des installations sportives du Lycée Rabelais intervenant entre la Région Centre, le Lycée Rabelais, le Sporting Club Chinonais – Section Rugby et la Ville de CHINON – Année 2019-2020	2019-049
2019-134	SPORTS	4-déc.-19	Convention Passeport Loisirs Jeunes avec l'association Ecole d'arts plastiques du Chinonais	2019-049
2019-135	AFFAIRES FONCIERES	4-déc.-19	Vente de parcelles à l'entreprise SORADIS RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR	-
2019-136	AFFAIRES FONCIERES	4-déc.-19	Cession par la Société d'Histoire Chinon, Vienne et Loire d'une cave demeurante	2019-049

Références de la délibération				N° de page
N° d'ordre	Objet	Date	Titre de la délibération	
2019-137	CONVENTIONS	4-déc.-19	Autorisation d'occupation du domaine public de la Ville de CHINON par Val de Loire Fibre	2019-050
2019-138	CONVENTIONS	4-déc.-19	Convention de mise à disposition à titre gracieux du réfectoire de l'école Mirabeau à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire	2019-050
2019-139	CONVENTIONS	4-déc.-19	Convention de mise à disposition de locaux scolaires à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire pour les accueils périscolaires	2019-050
2019-140	CONVENTIONS	4-déc.-19	Convention avec la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire et le Syndicat des bassins du Négren et du Saint-Mexme pour le fonctionnement du système d'endiguement du faubourg Saint Jacques RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR	-
2019-141	COOPERATION INTERCOMMUNALE	4-déc.-19	Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL)	2019-050
2019-142	ADMINISTRATION GENERALE	17-déc.-19	Approbation de l'avenant à la convention Projet Action Cœur de ville	2019-056
2019-143	ADMINISTRATION GENERALE	17-déc.-19	Adhésion à l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma	2019-056
2019-144	ADMINISTRATION GENERALE	17-déc.-19	Approbation de la convention d'assistance avec l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma	2019-056

Références de la décision				N° de page
N° d'ordre	Objet	Date	Titre de la décision	
2019-001	CONVENTION	2-janv-18	Convention de mise à disposition du pôle Ginette Bertorelle à l'association "Bien vivre sa retraite"	2019-003
2019-002	CONVENTION	2-janv-18	Convention de mise à disposition de la salle 5 de l'espace Rabelais à l'association "Le souffle de la tortue"	2019-003
2019-003	CONVENTION	2-janv-18	Convention de mise à disposition de la salle 5 de l'espace Rabelais à l'association "Chœur Ex-Arte"	2019-003
2019-004	CONVENTION	14-janv-19	Convention de mise à disposition des salles A et B de l'ancien collège au Comité d'Indre et Loire de la Ligue Nationale contre le cancer	2019-006
2019-005	FINANCES	18-janv-19	Virement de crédits	2019-006
2019-006	CONVENTION	23-janv-19	Convention de mise à disposition des installations du stade Raymond Bourdon à l'association UNSS 37	2019-006
2019-007	CONVENTION	23-janv-19	Convention de mise à disposition de la salle 5 de l'espace Rabelais à l'association Groupe yoga chinonais	2019-006
2019-008	CONVENTION	23-janv-19	Convention de mise à disposition de la salle 5 de l'espace Rabelais à l'association Sadhana yoga	2019-007
2019-009	CONVENTION	23-janv-19	Convention de mise à disposition du pôle Ginette Bertorelle au CIAS Chinon, Vienne et Loire	2019-007
2019-010	CONVENTION	4-févr-19	Convention de mise à disposition de la salle du Grand Ballet à l'association Spectacles et Patrimoine	2019-007
2019-011	DON	4-févr-19	Don d'archives de M. Michel MORON	2019-007
2019-012	CONVENTION	4-févr-19	Convention d'exploitation d'une calèche entre la ville de Chinon et les Attelages de Villandry	2019-007
2019-013	CONTRAT	21-févr-19	Contrat portant autorisation d'occupation du domaine privé non constitutif de droit réel	2019-014
2019-014	CONVENTION	22-févr-19	Convention de mise à disposition gracieuse de bureaux situés dans l'ancien Tribunal d'Instance de Chinon	2019-014
2019-015	CONVENTION	26-févr-19	Convention de mise à disposition d'un local du pôle Ginette Bertorelle à l'association "Le Cœur des femmes"	2019-014

Références de la décision				N° de page
N° d'ordre	Objet	Date	Titre de la décision	
2019-016	CONVENTION	28-févr-19	Convention de prêt de matériel	2019-015
2019-017	CONVENTION	7-mars-19	Convention de mise à disposition d'un local situé au sous-sol du pôle Ginette à l'association "Les cyclos randonneurs Chinonais"	2019-015
2019-018	CONVENTION	7-mars-19	Convention de mise à disposition du pôle Ginette Bertorelle à l'association "Club loisirs et amitiés"	2019-015
2019-019	CONVENTION	12-mars-19	Convention de mise à disposition d'une maison située au Grand Ballet à l'ASTAR	2019-015
2019-020	CONVENTION	12-mars-19	Convention de mise à disposition de la salle A de l'ancien collège à l'association "Les amis des coteaux Ste Radegonde et Saint Martin"	2019-015
2019-021	CONVENTION	19-mars-19	Convention de mise à disposition d'un terrain entre Mme MAUCLER Sylvette et la ville de Chinon	2019-023
2019-022	CONVENTION	19-mars-19	Convention de mise à disposition de la salle A de l'ancien collège à l'association "La clef des champs"	2019-023
2019-023	CONVENTION	20-mars-19	Convention de mise à disposition de la salle D de l'ancien collège à l'association "Les vadrouilleurs chinonais"	2019-023
2019-024	CONVENTION	1-avr.-19	Convention de mise à disposition d'un emplacement à CHINON LOISIRS ACTIVITES NATURE (CLAN)	2019-023
2019-025	CONVENTION	25-avr-19	Convention de mise à disposition de la salle 1 de l'espace Mendès France à la CARSAT	2019-023
2019-026	CONVENTION	25-avr-19	Avenant à la convention de mise à disposition de la salle 5 de l'espace Rabelais à l'association "Chœur Ex-Arte"	2019-023
2019-027	CONVENTION	25-avr-19	Convention de mise à disposition de la maison de St Louans à l'association St Louans Village	2019-024
2019-028	CONVENTION	30-avr-19	Convention de mise à disposition de la salle N° 5 de l'espace Rochelude à l'association Fouxfeuxrieux	2019-024
2019-029	CONVENTION	30-avr-19	Convention de mise à disposition de la salle N° 5 de l'espace Rochelude à l'association Gyravo	2019-024
2019-030	CONVENTION	30-avr-19	Convention de mise à disposition de la salle N° 5 de l'espace Rochelude à l'association Karaté club chinonais	2019-024

Références de la décision				N° de page
N° d'ordre	Objet	Date	Titre de la décision	
2019-031	CONVENTION	30-avr-19	Convention de mise à disposition des installations du stade de la Plaine des Vaux à Entraide et Solidarité	2019-024
2019-032	CONVENTION	30-avr-19	Convention de mise à disposition de la salle du Grand Ballet à l'association Théâtre à Bretelles	2019-024
2019-033	CONVENTION	2-mai-19	Convention d'occupation précaire entre la ville de Chinon et la Société Générale	2019-024
2019-034	CONVENTION	10-mai-19	Convention de mise à disposition d'un local à l'Amicale du personnel communal de Chinon	2019-025
2019-035	CONVENTION	13-mai-19	Convention de mise à disposition d'un local à l'association CLAAC	2019-025
2019-036	CONVENTION	17-mai-19	Convention de mise à disposition de la salle Pierre Mendès France à l'Association Sadhana Yoga	2019-025
2019-037	CONVENTION	23-mai-19	Convention de mise à disposition de la salle Pierre Mendès France à l'Association La Garde chinonaise	2019-025
2019-038	CONVENTION	31-mai-19	Convention de mise à disposition de l'espace Mendès France à l'association "Le souffle de la tortue"	2019-031
2019-039	CONVENTION	18-juin-19	Convention de mise à disposition des installations du stade de la Plaine des Vaux à l'association ADOMA CDC-HABIAT	2019-031
2019-040	FINANCES	26-juin-19	Vente de matériel	2019-031
2019-041	CONVENTION	3-juil.-19	Convention de mise à disposition des installations du stade Raymond Bourdon à l'association SWIAT	2019-032
2019-042	CONVENTION	25-juil.-19	Convention de mise à disposition de locaux au Comité d'Organisation du Marché Médiéval	2019-040
2019-043	CONVENTION	29-août-19	Convention de mise à disposition des installations du stade Raymond Bourdon à l'Union Sportive Tours Rugby	2019-040
2019-044	CONVENTION	30-août-19	Convention de mise à disposition de locaux à l'Etablissement français de sang	2019-040
2019-045	CONVENTION	11-sept.-19	Convention de mise à disposition de locaux à M. Jean GROLAUX	2019-041

Références de la décision				N° de page
N° d'ordre	Objet	Date	Titre de la décision	
2019-046	CONVENTION	18-sept.-19	Convention de mise à disposition de la salle N° 5 de l'espace Rochelude à l'association Fouxfeuxrieux	2019-041
2019-047	CONVENTION	18-sept.-19	Convention de mise à disposition de la salle 5 de l'espace Rabelais à l'association Yoga Sérénité et Bienveillance	2019-041
2019-048	CONVENTION	26-sept.-19	Convention de mise à disposition d'une parcelle au CPIE et au SMICTOM du Chinonais	2019-050
2019-049	CONVENTION	2-oct.-19	Convention d'occupation précaire entre la ville de Chinon et la Société MUSIC LIFE LE MONDE AU NATUREL	2019-050
2019-050	CONVENTION	2-oct.-19	Convention de mise à disposition d'une salle de l'espace Pierre Mendès France à l'association La Fusinguette	2019-050
2019-051	CONVENTION	2-oct.-19	Convention de mise à disposition d'une salle de l'espace Pierre Mendès France à l'association Crazy Dance	2019-051
2019-052	CONVENTION	2-oct.-19	Convention de mise à disposition d'une salle de l'espace Pierre Mendès France à l'association Danse et Fitness	2019-051
2019-053	CONVENTION	2-oct.-19	Convention de mise à disposition d'une salle de stockage au Comité de jumelage Chinon Hofheim	2019-051
2019-054	CONVENTION	15-oct.-19	Convention de mise à disposition de l'espace Rabelais à la Direction Départementale Territoriale	2019-051
2019-055	CONVENTION	15-oct.-19	Convention de mise à disposition de la salle B de l'Ancien Collège au CHRU de TOURS	2019-051
2019-056	CIMETIERE	17-oct.-19	Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière - DEBAUNE - Concession 2536 - Emplacement B3T29	2019-051
2019-057	CIMETIERE	18-oct.-19	Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière - LEONARDI - Concession 1499 - Emplacement C6T23	2019-051
2019-058	CIMETIERE	21-oct.-19	Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière - MONDAMERT - Concession 1056 - Emplacement B2T64	2019-052
2019-059	CIMETIERE	21-oct.-19	Octroi de concession de terrain dans le cimetière communal. GRELARD – Concession n° 3524 – Emplacement C9T46	2019-052
2019-060	CIMETIERE	21-oct.-19	Renouvellement de concession de terrain dans le cimetière - GERMAIN – Concession n° 2528 – Emplacement C4T39	2019-052

Références de la décision				N° de page
N° d'ordre	Objet	Date	Titre de la décision	
2019-061	CIMETIERE	21-oct.-19	Renouvellement de concession de terrain dans le cimetière -MUREAU – Concession n° 2554 – Emplacement C4T62	2019-052
2019-062	CIMETIERE	21-oct.-19	Renouvellement de concession de terrain dans le cimetière - FOLLIOU – Concession n° 2525 – Emplacement C3T65	2019-052
2019-063	CIMETIERE	21-oct.-19	Renouvellement de concession de terrain dans le cimetière - MACHARD – Concession n° 2526 – Emplacement C3T64	2019-052
2019-064	CIMETIERE	21-oct.-19	Renouvellement de concession de terrain dans le cimetière - BOUET – Concession n° 2534 – Emplacement B7T121	2019-052
2019-065	CIMETIERE	21-oct.-19	Octroi de concession de terrain dans le cimetière - BOSSARD – Concession n° C1T96 – Emplacement C1T96	2019-052
2019-066	CONVENTION	7-nov.-19	Convention de mise à disposition des locaux de la ludothèque à l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille	2019-053
2019-067	JUSTICE	19-nov.-19	Autorisation d'ester en justice : recours de M. Didier PELLOT et de Mme Mariannick PELLOT du Tribunal de Grande Instance de Tours	2019-053
2019-068	JUSTICE	19-nov.-19	Autorisation d'ester en justice : recours gracieux de Mme Dominique ETEVON, Mme Gwenaëlle LEMONNIER, M. Benoît DESOMBRE, M. Bernard WATERLOT, M. Antoine BELLOY, M. Célian DUTHUS tenant au retrait de l'arrêté de permis de construire PC 037 072 19 20022 délivré à la Fondation Action Enfance	2019-053
2019-069	CONVENTION	22-nov.-19	Convention de mise à disposition des installations du stade de la Plaine des Vaux à Entraide et Solidarités	2019-053
2019-070	CIMETIERE	29-nov.-19	Renouvellement de concession pour l'emplacement E1 T16	2019-056
2019-071	CIMETIERE	29-nov.-19	Renouvellement de concession pour l'emplacement B3 T34	2019-056
2019-072	CIMETIERE	29-nov.-19	Renouvellement de concession pour l'emplacement B3 T35	2019-056
2019-073	CIMETIERE	29-nov.-19	Octroi de concession pour l'emplacement C1 T99	2019-056
2019-074	CIMETIERE	5-déc.-19	Renouvellement de la concession pour l'emplacement C9 T51bis	2019-056

Références de la décision				N° de page
N° d'ordre	Objet	Date	Titre de la décision	
2019-075	CIMETIERE	5-déc.-19	Octroi de concession pour l'emplacement C12 T47	2019-056
2019-076	CIMETIERE	5-déc.-19	Octroi de concession pour l'emplacement C9 T73	2019-056
2019-077	CIMETIERE	5-déc.-19	Octroi de concession pour l'emplacement G1 EC45	2019-056
2019-078	FINANCES	5-déc.-19	Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Centre	2019-057
2019-079	CIMETIERE	12-déc.-19	Renouvellement de la concession 2546 - emplacement C9 T51	/
2019-080	CIMETIERE	12-déc.-19	Octroi de concession pour l'emplacement C12 T47	/
2019-081	CIMETIERE	12-déc.-19	Octroi de concession 2 pour l'emplacement C9 T73	/
2019-082	CONVENTION	12-déc.-19	Convention de mise à disposition de la Maison Saint Louans à l'Association Saint Louans Village	/
2019-083	CIMETIERE	13-déc.-19	Renouvellement de la concession columbarium 3065 - emplacement C3 Case 7	/
2019-084	CIMETIERE	13-déc.-19	Renouvellement de la concession funéraire 3070 - emplacement E1 T14	/
2019-085	CIMETIERE	13-déc.-19	Renouvellement de la concession funéraire 2531 - emplacement C4 T34	/
2019-086	CIMETIERE	13-déc.-19	Régularisation de renouvellement de la concession funéraire 3015 - emplacements C6 T10 et C6 T11	/
2019-087	CIMETIERE	13-déc.-19	Régularisation de renouvellement de la concession funéraire 2386 - emplacement C11 T87	/
2019-088	CIMETIERE	13-déc.-19	Régularisation de renouvellement de la concession funéraire 2453 - emplacement B8 T92	/
2019-089	CIMETIERE	13-déc.-19	Régularisation octroi de la concession funéraire 3502 - emplacement A8 T60	/

Références de la décision				N° de page
N° d'ordre	Objet	Date	Titre de la décision	
2019-090	CIMETIERE	13-déc.-19	Renouvellement de la concession columbarium 3065 - emplacement C3 Case 7	/
2019-091	CIMETIERE	13-déc.-19	Renouvellement de la concession funéraire 2570 - emplacement C2 T71	/
2019-092	CIMETIERE	13-déc.-19	Octroi de la concession funéraire 3541- emplacement C9 T52	/
2019-093	CIMETIERE	13-déc.-19	Octroi de la concession funéraire 3544 - emplacement C13 T17	/
2019-094	CIMETIERE	13-déc.-19	Renouvellement de la concession funéraire 2483 - emplacement C3 T15	/
2019-095	CIMETIERE	13-déc.-19	Renouvellement de la concession funéraire 2503 - emplacement C3 T22	/
2019-096	CIMETIERE	13-déc.-19	Renouvellement de la concession funéraire 2458 - emplacement C11 T77	/
2019-097	CIMETIERE	13-déc.-19	Renouvellement de la concession funéraire 2491 - emplacement C3 T23	/

Liste des décisions prises dans le cadre de marchés de fournitures, de travaux, de services dispensés de formalités préalables et exonérés de l'obligation de transmission au contrôle de légalité :

Références de la décision			N° de page
Date	Prestataire	Titre de la décision	
24/01/2019	SCP CEBRON DE LISLE & BENZEKRI	Contrat d'abonnement avec la SCP CEBRON DE LISLE & BENZEKRI, Avocats au Barreau de Tours pour l'assistance juridique de la Ville de CHINON	2019-008
29/01/2019	PHILEAS	Contrat de maintenance du système de vidéosurveillance ascenseur	2019-015
30/01/2019	Imaginaire théâtre	Contrat de cession du spectacle "YPY, né sous le signe de cro-magnon"	2019-008
20/02/2019	Berger Levraut	Contrat de maintenance et d'assistance du logiciel Actes Office pour la gestion du Conseil Municipal	2019-008
20/02/2019	Société Di'X	Contrat de maintenance du logiciel AVENIO au service des archives municipales	2019-008
20/02/2019	CEGID PUBLIC	Contrat de maintenance et d'assistance des progiciels Cégid Public	2019-008
20/02/2019	Association DU-MAN HA DU-HONT	Soirée concert "du rock chinon rien" du 9 mars 2019	2019-008
04/03/2019	Association l'Incubateur	Contrat de cession du spectacle "One Shot" dans le cadre de la manifestation "Il était une fois un chapiteau"	2019-025
06/03/2019	Association Paprika Royal	Contrat de cession du spectacle "Clap" dans le cadre de la manifestation "Il était une fois un chapiteau"	2019-025
07/03/2019	Association Le Petit monde	Contrat de cession du spectacle "Un monde de foux..." dans le cadre de la manifestation "Il était une fois un chapiteau"	2019-025
12/03/2019	GROUPAMA	Contrat d'assurance de l'exposition « Boîte à outils » de la galerie Olivier Debré du 8 avril au 30 novembre 2019	2019-016
21/03/2019	La Charcuterie Musicale	Contrat de cession du spectacle "La Charcuterie musicale" dans le cadre de la manifestation "Il était une fois un chapiteau"	2019-025
22/03/2019	GROUPAMA	MODIFICATIF du Contrat d'assurance de l'exposition « Boîte à outils » de la galerie Olivier Debré du 8 avril au 30 novembre 2019	2019-025
22/03/2019	Alain BIET	Contrat d'exposition œuvres dans le cadre de l'exposition "Boîte à outils"	2019-026

Références de la décision			N° de page
Date	Prestataire	Titre de la décision	
23/03/2019	Adrien PIARD	Contrat d'exposition œuvres dans le cadre de l'exposition "Boîte à outils"	2019-026
24/03/2019	Zhuo Qi	Contrat d'exposition œuvres dans le cadre de l'exposition "Boîte à outils"	2019-026
27/03/2019	Florent Lamouroux	Contrat d'exposition œuvres dans le cadre de l'exposition "Boîte à outils"	2019-026
28/03/2019	Nicolas TOUSSAINT	Contrat d'entretien de l'orgue de l'église St Etienne	2019-026
28/03/2019	Nicolas TOUSSAINT	Contrat d'entretien de l'orgue de l'église St Maurice	2019-026
01/04/2019	Daniel NADAUD	Contrat d'exposition œuvres dans le cadre de l'exposition "Boîte à outils"	2019-026
02/04/2019	Céline CLERON	Contrat d'exposition œuvres dans le cadre de l'exposition "Boîte à outils"	2019-026
11/04/2019	Compagnie COLBOK	Contrat de cession du spectacle "les Potes au feu"	2019-026
Notifié le 11/04/19	TRIBU AND CO	Marché refonte du site internet	2019-026
15/04/2019	LA POSTE	Contrat de distribution	2019-026
19/04/2019	Jean-Pierre BLANCHARD	Contrat de cession du spectacle "dessine moi une chanson" le 3 mai	2019-026
Notifié le 24/04/19	SCET	Marché étude sur les équipements et les services dans le cadre de l'action Cœur de ville	2019-026
Notifié le 24/04/19	HORWATH HTL	Marché étude sur le tourisme dans le cadre de l'action Cœur de ville	2019-027
Notifié le 24/04/19	INTENCITE	Marché étude sur le commerce dans le cadre de l'action Cœur de ville	2019-027
Notifié le 29/04/19	Société ETC	Marché étude sur la mobilité dans le cadre de l'action Cœur de ville	2019-027

Références de la décision			N° de page
Date	Prestataire	Titre de la décision	
Notifié le 28/05/19	MERCAT	Marché étude sur l'habitat dans le cadre de l'action Cœur de ville	2019-032
03/05/2019	La Roulotte Ruche	Contrat de cession du spectacle "Mortal Combo" les 7 et 8 juin 2019	2019-032
19/05/2019	Inclinaisons	Contrat de cession du spectacle "Andreas Schaerer/Kalle Kalima Duo" le 8 juin 2019	2019-032
20/05/2019	DIVACT	Contrat de cession du spectacle "J'ai bêtement perdu Mariette à cause d'un sanglier qui aimait Chopin" le 5/07/19	2019-032
25/06/2019	Société ETC	Etude complémentaire sur le stationnement dans le cadre de l'action Cœur de ville	2019-032
02/07/2019	ARIMA Consultants	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché d'assurances de la ville	2019-032
01/07/2019	SRTC	Contrat de maintenance du système de radio de la police municipale	2019-041
01/07/2019	SRTC	Contrat de location de la fréquence radio de la police municipale	2019-041
17/07/2019	Nueva Onda Production	Contrat de cession du spectacle "Eric Bibb" pour le festival Voyages en Guitare le 21 septembre 2019	2019-041
18/07/2019	SARL JUNZI ARTS	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Melissa Laveaux Radyo Siwèl Tour" pour le festival Voyages en guitare le 22 septembre 2019	2019-041
05/08/2019	Compagnie COLBOK	Avenant au contrat de cession du spectacle "les Potes au feu" portant sur la mise à disposition d'un technicien supplémentaire en raison de la canicule	2019-042
30/09/2019	BOISSEAU Jardinage	Acquisition d'une balayeuse aspiratrice de voirie	2019-042
16/09/2019	LYLOPROD	Concert DUO GARCIA dans le cadre du festival Les Nourritures Elémentaires	2019-053
17/10/2019	Millions de couleurs	Scénographie installations éphémères dans le cadre du festival Les Nourritures Elémentaires	2019-053

Références de la décision			N° de page
Date	Prestataire	Titre de la décision	
22/10/2019	Paul CHABOT	Exposition Voyage au centre de la Terre dans le cadre du festival Les Nourritures Élémentaires	2019-053
06/11/2019	Adone productions	Contrat de cession du spectacle Les Fatales Picards dans le cadre de la manifestation Du Rock Chinon Rien	2019-054

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 JANVIER 2019

ORDRE DU JOUR

FINANCES

2019-001 Modification des règles du stationnement payant sur la ville de Chinon

2019-002 Travaux d'urgence dans le cadre d'un arrêté de péril

CONTRATS

2019-003 Location d'un local de stockage

DECISIONS

Le mardi 15 janvier 2019, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 18h30, M. le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

M. DAMMERY est élu secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Ensuite, M. le Maire aborde l'ordre du jour.

FINANCES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **la MAJORITÉ** :

- **MODIFIE** le barème tarifaire des zones de stationnement payant,
- **MODIFIE** la zone tarifaire de la place Mirabeau,
- **DIT** que ces modifications seront mises en place à partir du 1^{er} mars 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITÉ** :

- **AUTORISE** les travaux d'urgence pour le compte du propriétaire des bâtiments de l'ancien jeu de paume
- **DIT** que la dépense et la recette seront inscrites sur un compte de travaux effectués d'office pour le compte de tiers : compte 4541 en dépenses et compte 4542 en recettes.

CONTRATS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la location d'un box de stockage à partir du 1^{er} janvier 2019,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de location.

DECISIONS

Décision n° 2018-050 du 28 décembre 2018 : Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Centre

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2019 la ville de Chinon n'aura plus de ligne de trésorerie de disponible, Pour pallier aux besoins éventuels que pourrait connaître sa trésorerie, la ville de CHINON a décidé de reconduire une ligne d'ouverture de crédits pour l'exercice 2019,

Considérant l'offre établie par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Centre,

Il est décidé de contracter auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Centre une ouverture de crédit dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 150 000,00 Euros

Taux : Euribor 1 semaine + 0.95 %

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

Dans l'hypothèse où l'Euribor de référence pour toute période d'intérêts serait inférieur à zéro, l'Euribor de référence retenu pour les besoins du présent prêt pour cette période d'intérêts sera réputé égal à zéro.

Durée : 1 an

Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Frais de dossier : 295 €

Commission d'engagement : néant

Commission de mouvement : néant

Commission de non utilisation : 0,15 % calculé sur la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre décision et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Décision n° 2019-001 du 2 janvier 2019 : Convention de mise à disposition du pôle Ginette Bertorelle à l'association "Bien vivre sa retraite"

Est conclue avec l'association « Bien vivre sa retraite » une convention de mise à disposition de locaux du pôle Ginette Bertorelle.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-002 du 2 janvier 2019 : Convention de mise à disposition de la salle 5 de l'espace Rabelais à l'association "Le souffle de la tortue"

Est conclue avec l'Association « Le souffle de la tortue » une convention de mise à disposition de la salle 5 de l'espace Rabelais afin d'y exercer son activité de Taïchi et du Qi Gong tous les lundis de 18h30 à 21h30 et les mercredis de 14h15 à 15h30.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-003 du 2 janvier 2019 : Convention de mise à disposition de la salle 5 de l'espace Rabelais à l'association "Chœur Ex-Arte"

Est conclue avec l'Association « Chœur Ex-Arte » une convention de mise à disposition de la salle 5 de l'espace Rabelais afin d'y exercer son activité chorale tous les vendredis de 20h15 à 23h.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

Date de publication : 21 janvier 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 MARS 2019

ORDRE DU JOUR

MOTION

2019-004 Motion de soutien à l'Association des Maires de France et des Intercommunalités sur la « résolution générale du 101^{ème} Congrès des maires et présidents d'intercommunalité »

FINANCES

2019-005 Rapport d'orientations budgétaires 2019

2019-006 Budget 2019 : avances sur subventions

2019-007 Mandat spécial 24^{èmes} Assises Régionales du Cadre de Vie et de l'Embellissement des communes

2019-008 Prise en charge de frais de restauration dans le cadre de manifestations « prévention et sécurité »

2019-009 FLES : valorisation des locaux municipaux

2019-010 Mission Locale : valorisation des locaux municipaux

2019-011 Vente par l'Office de Tourisme Azay-Chinon- Val de Loire des billets des événements organisés par la Direction Culture – Sport et Vie Associative

URBANISME-AFFAIRES FONCIERES

2019-012 Vente de logements HLM par Val Touraine Habitat

CONTRATS-CONVENTIONS

2019-013 Convention de mise à disposition de locaux entre le Lycée Rabelais, l'Association la Société d'Histoire de Chinon, la Ville de Chinon et la Région Centre

2019-014 Conventions d'occupation précaire pour la mise en place de points de regroupement de bacs à ordures ménagères

2019-015 Convention de mise à disposition des courts de tennis municipaux entre le Chinon Tennis Club et la ville de Chinon

DECISIONS

Le mardi 5 mars 2019, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 18h00, M. le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

M. GUILLARD est élu secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Les procès verbaux des séances des Conseils Municipaux des 11 décembre 2018, 17 décembre 2018 et du 15 janvier 2019 sont approuvés à l'unanimité.

Ensuite, M. le Maire aborde l'ordre du jour.

MOTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** de soutenir l'Association des Maires de France et des Intercommunalités dans ses discussions avec le Gouvernement sur la « résolution générale du 101^{ème} Congrès des maires et présidents d'intercommunalité.

FINANCES

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ :

- **PREND** acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ATTRIBUE** les avances sur subventions et participations comme suit :

- Cinéma Le Rabelais : 7 500 €
- SC Chinon Rugby : 2 925 €

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.

- **DONNE** mandat spécial à Mme Gilberte RICHER pour sa participation aux 24^{èmes} Assises Régionales du Cadre de Vie et de l'Embellissement des Communes qui se sont déroulées à Saint-Cyr-en-Val (45), les 26 et 27 Septembre 2018,

- **DECIDE** de prendre en charge sur le budget de la commune le droit d'inscription de Mme RICHER s'élevant à 80,00 €.

- **APPROUVE** la prise en charge par la ville de Chinon des frais de restauration et du vin d'honneur dans le cadre de manifestations « prévention et sécurité »,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents correspondants,

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.

- **FIXE** à 13 709,75 € la valorisation pour 2018 du coût de la mise à disposition des locaux par la Ville de Chinon au FLES.

- **FIXE** à 43 935 € la valorisation pour 2018 du coût de la mise à disposition des locaux par la Ville de CHINON à la Mission Locale du Chinonais.

- **APPROUVE** la vente de billets des événements organisés par la Direction culture sport vie associative par l'Office de Tourisme Azay-Chinon Val de Loire Tourisme,

- **AUTORISE** M. le Maire ou M. MARTINEAU, Adjoint délégué à la Culture à signer tout document ou convention nécessaire à ce partenariat.

VILLE DE CHINON (Indre-et-Loire)

Recueil des actes administratifs : délibérations et décisions

Année 2019

URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** :

- **AUTORISE** Val Touraine Habitat à procéder à la vente de logements individuels,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents correspondants.

CONTRATS - CONVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de locaux entre le Lycée Rabelais, la Société d'Histoire de Chinon et la Région Centre,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

- **APPROUVE** les conventions d'occupation précaire pour la mise en place de points de regroupement de bacs à ordures ménagères avec le Collectif de copropriétaires des Cathelinettes, M. Jean-Louis PILOT et Mme Michèle MAZELLA,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ces conventions.

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des courts de tennis municipaux entre le Chinon Tennis Club et la Ville de CHINON,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

DECISIONS

Décision n° 2019-004 du 14 janvier 2019 : Convention de mise à disposition des salles A et B de l'ancien collège au Comité d'Indre et Loire de la Ligue Nationale contre le cancer

Est conclue avec le Comité d'Indre et Loire de la Ligue Nationale contre le cancer une convention de mise à disposition des salles A et B de l'ancien collège.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-005 du 21 janvier 2019 : Virement de crédits

Considérant, suite à une mauvaise appréciation des crédits budgétaires, la situation du chapitre 014 « Atténuation de produits », il convient d'abonder par virement de crédits du 022 « Dépenses Imprévues » le chapitre 014, pour régulariser les écritures 2018.

Il est procédé au virement de crédits du 022 de la section de fonctionnement « dépenses imprévues » d'un montant de 2 997 € sur le chapitre 014 de la section de fonctionnement

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires à cette opération.

Décision n° 2019-006 du 23 janvier 2019 : Convention de mise à disposition des installations du stade Raymond Bourdon à l'association UNSS 37

Est conclue avec l'association UNSS 37 une convention de mise à disposition de locaux et d'installations au Stade Raymond Bourdon pour une rencontre sportive.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la journée du 13 mars 2019 de 8 h à 18 h.

Les conditions d'occupation des locaux et d'utilisation des installations sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-007 du 23 janvier 2019 : Convention de mise à disposition de la salle 5 de l'espace Rabelais à l'association Groupe yoga chinonais

Est conclue avec l'association « Groupe yoga chinonais » une convention de mise à disposition de la salle 5 de l'espace Rabelais afin d'y exercer son activité de yoga tous les lundis de 15h30 à 17h30, les mardis de 18 heures à 19 heures 30 et les vendredis de 18h à 19h30.

VILLE DE CHINON (Indre-et-Loire)

Recueil des actes administratifs : délibérations et décisions

Année 2019

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 1^{er} janvier 2019.
Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-008 du 23 janvier 2019 : Convention de mise à disposition de la salle 5 de l'espace Rabelais à l'association Sadhana yoga

Est conclue avec l'association « Sadhana yoga » une convention de mise à disposition de la salle 5 de l'espace Rabelais afin d'y exercer son activité de yoga tous les mercredis de 16h15 à 19h30 et les samedis de 9h30 à 11h30.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 1^{er} janvier 2019.
Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-009 du 23 janvier 2019 : Convention de mise à disposition du pôle Ginette Bertorelle au CIAS Chinon, Vienne et Loire

Est conclue avec le CIAS Chinon, Vienne et Loire une convention de mise à disposition de locaux du pôle Ginette Bertorelle afin de créer, d'animer et développer des activités, des rencontres et des liens d'amitiés entre personnes âgées du territoire.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2019.
Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-010 du 4 février 2019 : Convention de mise à disposition de la salle du Grand Ballet à l'association Spectacles et Patrimoine

Est conclue avec l'Association « Spectacles et patrimoine » une convention de mise à disposition de la salle du Grand Ballet afin d'y stocker le matériel nécessaire à son activité.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 1^{er} janvier 2019.
Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-011 du 4 février 2019 : Acceptation du don de documents d'archives de M. Michel MORON

Vu la proposition faite par Monsieur Michel MORON de faire don à la Ville de CHINON de documents divers sur Chinon des années 1900 à 2015,

La Ville de CHINON accepte le don par M. Michel MORON de documents divers sur Chinon des années 1900 à 2015

Les documents seront versés aux Archives Municipales.

Décision n° 2019-012 du 4 février 2019 : Convention d'exploitation d'une calèche entre la ville de Chinon et les Attelages de Villandry

Est conclue avec Monsieur Daniel CRETAULT et Madame Fanny DUBUS, co-gérants de la SCEA «les Attelages de Villandry », les Petites Rivières, 37510 VILLANDRY, une convention d'exploitation d'une calèche sur le territoire de la commune de CHINON pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 Décembre 2019.

Les conditions d'exploitation, itinéraires, horaires, stationnement, tarifs, sont contenues dans la convention.

Liste des décisions prises dans le cadre de marchés de fournitures, de travaux, de services dispensés de formalités préalables et exonérés de l'obligation de transmission au contrôle de légalité :

DATE	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT	DUREE
notifié le 12/12/2018	Bertrand Penneron	Contrat architecte rue Paul Huet + pôle bibliothèque	16 440.00 € TTC	
12/12/2018	ILTR	Contrat de maintenance d'un système de gestion des droits de place	1 440 € HT	Année 2019
18/12/2018	Ets HEGRON	Marché de voirie Bld Paul Louis Courier	53 756.76 € TTC	
24/01/2019	SCP CEBRON DE LISLE & BENZEKRI	Contrat d'abonnement avec la SCP CEBRON DE LISLE & BENZEKRI, Avocats au Barreau de Tours pour l'assistance juridique de la Ville de CHINON	3 240 € TTC	Année 2019
30/01/2019	Imaginaire théâtre	Contrat de cession du spectacle "YPY, né sous le signe de cro-magnon"	6 651,81 € TTC	
20/02/2019	Berger Levrault	Contrat de maintenance du logiciel Actes Office pour la gestion du Conseil Municipal	746,24 € HT	Année 2019
20/02/2019	Société Di'X	Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel AVENIO au service des archives municipales	738 € TTC	Année 2019
20/02/2019	CEGID PUBLIC	Contrat de maintenance et d'assistance des progiciels Cégid Public	2 563,08 € HT	Année 2019
20/02/2019	Association DU-MAN HA DU-HONT	Soirée concert "du rock chinon rien" du 9 mars 2019	3 800 € TTC	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.

Date de publication : 7 mars 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MARS 2019

ORDRE DU JOUR

FINANCES

2019-016 Approbation du Compte de Gestion 2018 établi par le Trésorier Principal

2019-017 Approbation du Compte Administratif 2018

2019-018 Affectation des résultats du Compte Administratif 2018

2019-019 Vote des taux d'imposition pour l'année 2019

2019-020 Budget Primitif 2019

2019-021 Modification des autorisations de programme

2019-022 Subventions aux associations

2019-023 Adhésion à l'association A.R.B.R.E.S (arbres remarquables, bilan, recherches, études et sauvegarde)

2019-024 Demandes de réductions pour les locations de l'espace Rabelais janvier à octobre 2019

2019-025 Demande de subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police

2019-026 Reprise de la billetterie monuments par la régie visites de ville et tarifs

2019-027 Constitution d'un groupement de commande avec la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire

PERSONNEL

2019-028 Modification du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

2019-029 Tableau des effectifs

DEVELOPPEMENT CULTUREL

2019-030 Programme d'opérations 2019 « Ville d'art et d'histoire »

2019-031 Organisation d'un jeu de piste par le service patrimoine

2019-032 Convention avec la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire pour le Pass 2 sites 2019

2019-033 Convention entre la Ville de Chinon, Chants de Vie et l'association Do # pour l'année 2019

URBANISME-AFFAIRES FONCIERES

2019-034 Vente de la parcelle BW 333 à Touraine Logement

CONTRATS-CONVENTIONS

2019-035 Convention de partenariat avec le Syndicat des Vins

2019-036 Convention d'occupation précaire pour l'installation du service de médecine scolaire au Lycée Cugnot

2019-037 Convention de mise à disposition de locaux publics du Lycée Rabelais intervenant entre la Région Centre, le Lycée Rabelais, Touraine Evènement Sport et la Ville de CHINON

2019-038 Convention avec les douanes du Centre Val de Loire pour l'utilisation des installations du centre de tir de Trotte Loups

2019-039 Convention avec la Région de Gendarmerie de Nouvelle Aquitaine pour l'utilisation des installations du Centre de Tir de Trotte Loups par les gendarmes de Châtelleraut

DECISIONS

Le mardi 26 mars 2019, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 18h30, M. le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

Mme GREAULT-CHIONNA est élue secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Ensuite, M. le Maire aborde l'ordre du jour.

M. le Maire excuse Mme CHEMINOT, Trésorière Principale.

FINANCES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** avant le vote du compte administratif, le Compte de Gestion 2018 établi par le Trésorier Principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ :

- **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **AFFECTE** le résultat de la section de Fonctionnement d'un montant de 1 872 931.07 euros comme suit :

Affectation de 1 173 457.72 euros pour couvrir le déficit d'investissement. Cette somme sera inscrite à l'article 1068 en recettes d'investissement au budget 2019 et fera l'objet d'un titre de recettes.

Report du reliquat de 699 473.35 euros en recettes de fonctionnement au chapitre 002.

- **APPROUVE** pour 2019 les taux d'imposition, identiques à ceux de 2018, ainsi :

- Taxe d'habitation : 18.22 %
- Foncier bâti : 28.25 %
- Foncier non bâti : 71.85 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ :

- **APPROUVE** le budget primitif 2019.

- **APPROUVE** la modification des autorisations de programmes comme suit :

- **AUTORISE** la clôture de l'AP LIEN VERTICAL,
- **MODIFIE** le phasage des crédits de paiement comme exposé,

- **DIT** que les crédits de paiement sont prévus dans le BP 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations pour l'année 2019,

- **AUTORISE** M. le Maire ou M. MARTINEAU, Adjoint à la culture à signer la convention avec l'Association le Cinéma le Rabelais,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

- **APPROUVE** l'adhésion à l'association A.R.B.R.E.S Remarquables,
- **APPROUVE** la convention avec l'association A.R.B.R.E.S Remarquables pour l'attribution du label,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer.

- **ACCORDE** les demandes de réduction et de gratuité des salles de l'Espace Rabelais comme suit :
 - Régularisation de la gratuité de la Cafétéria pour la réunion de l'association ADOMA le mercredi 23 janvier 2019
 - Le concert des Lycéens organisé par le lycée Rabelais le 25 avril 2019 : réduction aux frais de ménage soit 100
 - Les répétitions et les représentations de l'atelier théâtre du Lycée Rabelais les 16-17 mai 2019 : réduction à 1 000 €
 - La comédie musicale du lycée Rabelais le 23 mai 2019 : réduction aux frais de ménage soit 100 €
 - Les répétitions et la représentation du spectacle de danse de Nathalie Mestre le 1^{er} juin 2019 : réduction à 1 100 €
 - Le spectacle chorale du collège Jean Zay le 04 juin 2019 : réduction aux frais de ménage soit 100 €
 - La soirée de la Gendarmerie de Chinon par l'association CHIC'N BLUE le 14 septembre 2019 : réduction aux frais de ménage soit 100 €

Gratuité des salles :

- Pour La Roue Tourangelle avec Touraine Evènement Sport les 05-06-07 avril 2019
- Pour les répétitions de l'atelier scénique enfants/adolescents avec l'association Do # les 17 et 18 avril et 29 octobre 2019
- Pour l'Echange ERASMUS avec les lituaniens « Atelier théâtre » du Lycée Rabelais le 30 avril 2019
- Pour les spectacles de danse Catherine PICHEREAU du Conservatoire de Musique et de Danse Pierre Tabart les 14-15-16 juin 2019
- Pour l'atelier scénique enfants/adolescents avec l'association Do# le 02 juillet 2019
- Pour les spectacles Festival Confluences organisés par la Compagnie du Petit Monde les 23-25-27 octobre 2019

- **SOLLICITE** une demande de subvention au Conseil Départemental d'Indre-et-Loire dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet de renforcement de l'éclairage de certains passages piétons,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

- **APPROUVE** le rattachement de la billetterie des monuments à la régie « Visites de ville » ;
- **APPROUVE** les tarifs et les points de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** :

- **ACCEPTE** la constitution d'un groupement de commandes constitué de la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire et de la ville de Chinon,
- **ADOpte** la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes,
- **ACCEPTE** que la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire soit désignée comme coordonnateur du groupement,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention,
- **ELIT** les représentants appelés à siéger dans la commission d'analyse des offres du groupement de commandes comme suit :

Titulaire : M. Jean-Vincent BOUSSIQUET

Suppléant : M. Daniel DAMMERY

PERSONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ADOPTÉ** les modalités du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) qui prendront effet à compter du 1^{er} avril 2019,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget,
- **DIT** que cette délibération annule et remplace les délibérations précédentes relatives au régime indemnitare.
- **APPROUVE** la création d'un besoin saisonnier,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les programmes d'actions de valorisation du patrimoine 2019 menés au titre de la convention « Ville d'art et d'histoire »,
- **SOLLICITE** de la DRAC des subventions pour la mise en œuvre de ces actions, selon les critères de la convention « Ville d'art et d'histoire » signée avec le Ministère de la Culture et de la Communication.
- **APPROUVE** la location de la salle au 1^{er} étage du 73 rue JJ Rousseau pour un montant de 50 € dans le cadre d'un jeu de piste organisé par le service patrimoine,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la Culture à signer la convention définissant les modalités d'occupation de la salle.
- **APPROUVE** la convention avec la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire pour le Pass 2 sites de l'année 2019,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. MARTINEAU, Adjoint au Maire délégué à la culture à signer ladite convention.
- **APPROUVE** la convention entre la ville de Chinon, Chants de Vie et l'association DO # pour l'année 2019,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. MARTINEAU, Adjoint au Maire délégué à la culture, à la signer.

URBANISME-AFFAIRES FONCIERES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ANNULE** la délibération n°2017-141,
- **APPROUVE** le projet de cession de la parcelle cadastrée section BW 333 d'une superficie de 3 407 m² située à St Lazare à Touraine Logement,
- **DIT** que le prix de cession est de 27 256 €,
- **DESIGNE** l'étude de Maître ANGLADA, Notaire à CHINON, pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents correspondants.

CONTRATS-CONVENTIONS

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat à conclure avec le Syndicat des Vins de CHINON pour les années 2019 et 2020,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention au nom de la Ville.

- **APPROUVE** la convention d'occupation précaire pour l'installation du service de médecine scolaire au Lycée Joseph Cugnot,
- **AUTORISE** M. le Maire ou Mme LAMBERT, Adjointe déléguée à la signer,
- **DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération 2018-100 du 11 septembre 2018,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux publics à vocation scolaire entre le Lycée Rabelais, la Région Centre et Touraine Evènement Sport à l'occasion de la Roue Tourangelle,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** :

- **APPROUVE** les termes de la convention à conclure avec l'Association du Tir Sportif du Chinonais et la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) du Centre Val de Loire pour l'utilisation par le personnel des douanes des installations du Centre de Tir de Trotte-Loups,
- **AUTORISE** M. le Maire à la signer au nom de la Ville.

- **APPROUVE** la reconduction de la convention avec l'Association du Tir Sportif du Chinonais et la Région de Gendarmerie Nouvelle Aquitaine, pour l'utilisation par le personnel gendarme de Châtellerauld des installations du Centre de Tir de Trotte-Loups,
- **AUTORISE** M. le Maire à la signer au nom de la Ville.

DECISIONS

Décision n° 2019-013 du 21 février 2019 : Contrat portant autorisation d'occupation du domaine privé non constitutif de droit réel

Est conclu avec la SAS V&D domiciliée 17 rue des Quinquenays, 37500 CHINON un contrat portant autorisation d'occupation du domaine privé non constitutif de droit réel, pour l'exploitation d'une guinguette sur les bords de la rivière « la Vienne » avec restauration, vente de boissons et proposition d'animations.

Ce contrat est conclu pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 octobre 2021.

Les conditions de la location sont contenues dans le contrat.

Décision n° 2019-014 du 22 février 2019 : Convention de mise à disposition gracieuse de bureaux situés dans l'ancien Tribunal d'Instance de Chinon

La Ville de CHINON met à disposition du Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) 2 bureaux ainsi qu'une pièce servant de salle de réunions situés au 2^{ème} étage de l'ancien Tribunal d'Instance de CHINON sis 23, Place du Général de Gaulle à CHINON.

Cette mise à disposition est effectuée à titre gracieux pour une période de 1 année, à compter du 1^{er} mars 2019.

Elle fera l'objet d'une valorisation calculée en fonction du nombre de m² occupés et du prix moyen de location de bureaux en centre-ville de CHINON.

Toutes les charges de fonctionnement des locaux mis à disposition sont à la charge du FLES.

Les autres conditions de la mise à disposition sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-015 du 26 février 2019 : Convention de mise à disposition d'un local du pôle Ginette Bertorelle à l'association "Le Cœur des femmes"

Est conclue avec l'association « Le cœur des femmes » une convention de mise à disposition d'un local du pôle Ginette Bertorelle.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} mars 2019.
Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-016 du 28 février 2019 : Convention de prêt de matériel

Est conclue avec l'association la FRACA-MA une convention de prêt de casques antibruit pour la soirée concert « Les Ramoneurs de Menhirs » du 8 mars 2019 à l'espace Rabelais.

Le prêt est effectué à titre gratuit. Toute perte ou endommagement du matériel sera facturé à la ville.

Les autres conditions sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-017 du 7 mars 2019 : Convention de mise à disposition d'un local situé au sous-sol du pôle Ginette à l'association "Les cyclos randonneurs Chinonais"

Est conclue avec l'association « Les cyclos randonneurs Chinonais » une convention de mise à disposition d'un local situé au sous-sol du pôle Ginette Bertorelle.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} avril 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-018 du 7 mars 2019 : Convention de mise à disposition du pôle Ginette Bertorelle à l'association "Club loisirs et amitiés"

Est conclue avec l'association « Club loisirs et amitiés » une convention de mise à disposition de locaux du pôle Ginette Bertorelle.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-019 du 12 mars 2019 : Convention de mise à disposition d'une maison située au Grand Ballet à l'ASTAR

La Ville de CHINON met à disposition de l'Association ASTAR une maison située au lieu-dit le Grand Ballet à CHINON.

Cette mise à disposition est effectuée à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 15 février 2019.

Toutes les charges liées au fonctionnement de la maison (eau, énergie), à l'exception du téléphone sont à la charge de la Ville de CHINON.

En contrepartie, l'Association ASTAR prend à sa charge l'entretien de la maison et du jardin attenant.

L'Association ASTAR s'engage à ne rien stocker dans les parties communes, afin de laisser la libre circulation des autres occupants du site et à en préserver la sécurité.

Les autres conditions de la mise à disposition sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-020 du 12 mars 2019 : Convention de mise à disposition de la salle A de l'ancien collège à l'association "Les amis des coteaux Ste Radegonde et Saint Martin"

Est conclue avec l'association « Les amis des coteaux Ste Radegonde et St Martin » une convention de mise à disposition de la salle A de l'ancien collège – Place de l'ancien collège, partagée avec d'autres associations.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 1^{er} avril 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Liste des décisions prises dans le cadre de marchés de fournitures, de travaux, de services dispensés de formalités préalables et exonérés de l'obligation de transmission au contrôle de légalité :

DATE	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT	DUREE
29/01/2019	PHILEAS	Contrat de maintenance du système de vidéosurveillance ascenseur	Forfait maintenance préventive 1305 € HT / maintenance curative 625 € HT	Année 2019

DATE	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT	DUREE
12/03/19	GROUPAMA	Contrat d'assurance de l'exposition « Boîte à outils » de la galerie Olivier Debré du 8 avril au 30 novembre 2019	316,56 € TTC	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Date de publication : 28 mars 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 JUIN 2019

ORDRE DU JOUR

PRESENTATION DU PROJET ACTION ENFANCE

ADMINISTRATION GENERALE

2019-040 Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

2019-041 MOTION : Moratoire sur l'implantation d'éoliennes

FINANCES

2019-042 Rapport sur les actions entreprises suite au rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes

2019-043 Décision modificative N° 1 budget 2019

2019-044 ~~Accord transactionnel pour liquider les loyers dus à la société SCI CEKA~~ **REPORTÉ**

2019-045 Remise gracieuse sur débet juridictionnel pour le comptable public

2019-046 Mandat spécial dîner débat organisé par l'Association des maires d'Indre et Loire

2019-047 Acceptation du legs de M. Max MESIERE

2019-048 Rapport annuel 2018 DSP brocante mensuelle

2019-049 Attribution d'une subvention à l'association AVEC

2019-050 Versement d'une subvention au collègue Jean Zay

2019-051 Versement d'une subvention aux écoles Monet et Mirabeau

2019-052 Subvention complémentaire pour la compagnie du Petit Monde

2019-053 Tarifs restauration scolaire année scolaire 2019-2020

2019-054 Demandes de réductions pour la cafétéria de l'espace Rabelais

PERSONNEL

2019-055 Tableau des effectifs

2019-056 Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre et Loire

2019-057 Compte personnel d'activité

DEVELOPPEMENT CULTUREL

2019-058 Restauration des peintures du 15^{ème} siècle à la collégiale Saint-Mexme

2019-059 Mise en œuvre de l'exposition estivale : Boîte à Outils

AFFAIRES FONCIERES

2019-060 Acquisition d'une partie de la parcelle AO 430 appartenant à M. SITAUD

2019-061 Cession d'une partie de la parcelle AO n° 465 à la Société TDF

2019-062 Cession des parcelles BE 309, 310, 315, 316 à M. et Mme LEBOUCHER

CONTRATS-CONVENTIONS

2019-063 Convention avec la Société Plaisance sur Vienne pour l'utilisation d'un emplacement à la pointe du camping

2019-064 Convention pour l'organisation de la manifestation Chinon Classic

2019-065 Convention d'occupation précaire pour la mise en place d'un point de regroupement de bacs à ordures ménagères

STATIONNEMENT

2019-066 Prolongation de l'expérimentation sur la gratuité de deux heures de stationnement le vendredi et le samedi

COOPERATION INTERCOMMUNALE

2019-067 Statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) : adhésion de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire

DECISIONS

Le mardi 4 juin 2019, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 18h10, M. le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

M. le Maire accueille Mme Nadège ARNAULT, 1^{ère} Vice Présidente du Conseil Départemental, M. François VACHERAT, Directeur Général d'Action Enfance, M. Senhadji JAMEL, Directeur du Relais Jeunes Touraine, venus exposer conjointement, la possibilité d'un projet concernant la protection de l'enfance dans le secteur de Parilly.

M DUCHESNE est élu secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Les procès verbaux des séances des Conseils Municipaux des 5 mars 2019 et 26 mars 2019 sont approuvés à l'unanimité.

Ensuite, M. le Maire aborde l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GENERALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DEMANDE** que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [*en particulier en zone périurbaine et rurale*] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

- **AUTORISE** M. le Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

- **ADOPTE** une motion adressée à Madame la Préfète demandant un moratoire de 18 mois sur les installations d'éoliennes en Indre et Loire et dans la Vienne, notamment en raison de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) par les collectivités.

FINANCES

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ** :

- **PREND ACTE** du rapport sur les actions entreprises suite au rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** :

- **APPROUVE** la Décision Modificative N° 1 du Budget 2019 de la Ville de CHINON,
- **AUTORISE** la constitution d'une provision liée à la demande de remise gracieuse de Madame CHEMINOT pour sa mise en débet juridictionnel d'un montant de 19 486.74 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la demande de remise gracieuse adressée au Ministre de l'action et des comptes publics par Mme Chantal CHEMINOT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** :

- **DONNE** mandat spécial au Maire pour sa participation au dîner-débat sur le thème « Qu'est-ce qu'un chef ? » qui s'est déroulé le lundi 13 Mai 2019, à l'Hôtel Mercure de Tours,
- **PREND** en charge sur le budget de la commune le droit d'inscription de M. le Maire s'élevant à 39,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **ACCEPTE** le legs des deux immeubles situés au 27 place du Général de Gaulle et au 46 rue Descartes
- **AUTORISE** M. le Maire à entreprendre toutes les démarches auprès de l'office notarial SELARAL MONNASSIER en charge du règlement de la succession et à signer tous les actes afférents à l'acceptation de ce legs.

- **APPROUVE** le bilan 2018 de la Délégation de Service Public (DSP) de la Brocante mensuelle de Chinon.

- **ACCORDE** une subvention à l'AVEC d'un montant de 1 000 euros.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 386 euros au Collège Jean Zay,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- **DECIDE** d'attribuer une subvention à la Coop Scolaire Ecole C. Monet de 10% du montant global dans la limite de 51,00 € et d'un montant de 935,00 € TTC à l'USEP Mirabeau de l'école Mirabeau,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- **ACCORDE** une subvention complémentaire de 2800 € à la Compagnie du Petit Monde,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **la MAJORITÉ** :

- **APPROUVE** le maintien des tarifs actuels de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2019-2020 qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la location de la cafétéria de l'espace Rabelais pour les 22 et 23 juin 2019 au tarif de 74 € pour les 2 jours,

- **ACCORDE** la gratuité de la cafétéria de l'Espace Rabelais les 7 et 9 juin 2019 au comité de jumelage Tiverton.

PERSONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs,
- **DIT** que les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget.

- **AUTORISE** M. le Maire ou M. DAMMERY, Adjoint délégué à signer l'avenant n° 1 à la convention d'adhésion au service de médecine préventive, et les éventuels avenants à intervenir, avec le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

- **ADOpte** les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation telles que proposées,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le projet de restauration de peintures murales dégradées à la collégiale St Mexme,

- **SOLLICITE** l'aide maximum de l'Etat (DRAC) au titre de la restauration des œuvres classées monument historique,

- **DIT** que les travaux ne commenceront que si les financements sont obtenus.

- **APPROUVE** l'ensemble des dépenses liées à l'exposition estivale « Boîte à Outils »,

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget.

AFFAIRES FONCIERES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition d'une partie (14 m²) du terrain cadastré section AO 430 appartenant à M SITAUD,

- **DIT** que l'acquisition portera sur un prix de 35 €/m²,

- **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de la Ville de Chinon,

- **DESIGNE** l'étude de Maître Stéphane SOURDAIS, Notaire à Chinon pour la rédaction de l'acte à intervenir,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

- **APPROUVE** le projet de cession de 55m² de la parcelle AO n° 465 à la Société TDF,
- **DIT** que l'acquisition portera sur un montant de 1 €,
- **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de la Société TDF,
- **DESIGNE** l'étude de Maître SOURDAIS pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents correspondants.

- **APPROUVE** le projet de cession des parcelles BE n° 309, 310, 315 et 316 à M. et Mme LEMOUCHER,
- **DIT** que l'acquisition portera sur un montant de 13 000 €,
- **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de M. et Mme LEMOUCHER,
- **DESIGNE** l'étude de Maître SOURDAIS pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents correspondants

CONTRATS-CONVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** les termes de la convention à conclure avec la Société Plaisance sur Vienne,
- **AUTORISE** M. le Maire à la signer au nom de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** :

- **APPROUVE** la convention avec l'Association pour la Commémoration du Grand Prix de Tours,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention,
- **FIXE** un tarif de 300 euros par concessionnaire pour l'occupation de la place du Général de Gaulle par les concessions automobiles le samedi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la convention d'occupation précaire pour la mise en place d'un point de regroupement de bacs à ordures ménagères allée des Cathelinettes avec Mme Sylvette MAUCLERC.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention.

STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le maintien de la gratuité de deux heures de stationnement sur toutes les zones payantes du centre-ville de Chinon le vendredi et le samedi jusqu'au 4 novembre 2019.

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire.

DECISIONS

Décision n° 2019-021 du 19 mars 2019 : Convention de mise à disposition d'un terrain entre Mme MAUCLER Sylvette et la ville de Chinon

Est conclue avec Mme MAUCLER Sylvette, domiciliée 19 rue de l'Olive – 37500 Chinon, une convention d'occupation par la ville de Chinon de la parcelle AV 146 située chemin de la croix de Pierre - 37500 CHINON afin que le service des sports puisse y organiser des séances pédagogiques d'éducatons physiques et sportives avec les écoles primaires de Chinon.

La mise à disposition est effectuée pour la période du 25 mars 2019 au 7 juin 2019.

La mise à disposition est effectuée à titre gracieux. Les autres conditions de la location sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-022 du 19 mars 2019 : Convention de mise à disposition de la salle A de l'ancien collège à l'association "La clef des champs"

Est conclue avec l'association « La clef des champs » une convention de mise à disposition de la salle A et de l'ancien collège.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} avril 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-023 du 20 mars 2019 : Convention de mise à disposition de la salle D de l'ancien collège à l'association "Les vadrouilleurs chinonais"

Est conclue avec l'association « Les vadrouilleurs chinonais » une convention de mise à disposition de la salle D de l'ancien collège – Place de l'ancien collège, partagée avec d'autres associations.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 1^{er} avril 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-024 du 1^{er} avril 2019 : Convention de mise à disposition d'un emplacement à CHINON LOISIRS ACTIVITES NATURE (CLAN)

Est conclue avec l'Association CHINON LOISIRS ACTIVITES NATURE (CLAN) une convention de mise à disposition d'un emplacement situé à la Pointe du Camping, afin d'y organiser une activité de location de canoë-kayak et de vélos aux particuliers.

Cette convention est conclue pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 octobre 2021.

Cette convention est conclue à titre onéreux pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 octobre 2021.

Les autres conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-025 du 25 avril 2019 : Convention de mise à disposition de la salle 1 de l'espace Mendès France à la CARSAT

Est conclue avec la CARSAT une convention de mise à disposition de la salle 1 de l'espace Mendès France.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-026 du 25 avril 2019 : Avenant à la convention de mise à disposition de la salle 5 de l'espace Rabelais à l'association « Chœur Ex-Arte »

Vu la convention de mise à disposition de locaux de la salle 5 de l'espace Rabelais à l'association « Chœur Ex-Arte » en date du 2 janvier 2019,

Vu la nécessité pour l'association « Chœur Ex-Arte » de modifier le jour de son activité chorale,

Est conclu avec l'Association « Chœur Ex-Arte » un avenant à la convention de mise à disposition de la salle 5 de l'espace Rabelais afin d'y exercer son activité chorale.

Cet avenant concerne le jour d'occupation. L'association exercera son activité chorale chaque semaine les jeudis de 20h15 à 23h

Cet avenant est conclu pour la durée de la convention.

Les autres conditions initiales d'occupation des locaux contenues dans la convention sont inchangées.

Décision n° 2019-027 du 25 avril 2019 : Convention de mise à disposition de la salle 1 de l'espace Rochelude à l'association des "Habitants du quartier de la Rochelle"

Est conclue avec l'association des habitants du quartier de la Rochelle une convention de mise à disposition de salle N° 1 de l'espace Rochelude.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 1^{er} juin 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-028 du 30 avril 2019 : Convention de mise à disposition de la salle N° 5 de l'espace Rochelude à l'association Fouxfeuxrieux

Est conclue avec l'association Fouxfeuxrieux une convention de mise à disposition d'une salle dans les locaux de l'espace associatif Rochelude.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la période du 19 mars 2019 au 5 juillet 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-029 du 30 avril 2019 : Convention de mise à disposition de la salle N° 5 de l'espace Rochelude à l'association Gyravo

Est conclue avec l'association Gyravo une convention de mise à disposition d'une salle dans les locaux de l'espace associatif Rochelude.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la période du 19 mars 2019 au 5 juillet 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-030 du 30 avril 2019 : Convention de mise à disposition de la salle N° 5 de l'espace Rochelude à l'association Karaté club chinonais

Est conclue avec l'association Karaté club chinonais une convention de mise à disposition d'une salle dans les locaux de l'espace associatif Rochelude.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la période du 18 mars 2019 au 5 juillet 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-031 du 30 avril 2019 : Convention de mise à disposition des installations du stade de la Plaine des Vaux à Entraide et Solidarité

Est conclue avec l'association Entraide et Solidarités une convention de mise à disposition de locaux et d'installations au stade de la Plaine des Vaux pour une rencontre sportive le 2 mai 2019.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la journée du 2 mai 2019 de 14 h à 23h.

Les conditions d'occupation des locaux et d'utilisation des installations sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-032 du 30 avril 2019 : Convention de mise à disposition de la salle du Grand Ballet à l'association Théâtre à Bretelles

Est conclue avec l'Association « Théâtre à Bretelles » une convention de mise à disposition de la salle du Grand Ballet afin d'y stocker le matériel nécessaire à son activité.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-033 du 2 mai 2019 : Convention d'occupation précaire entre la ville de Chinon et la Société Générale

Vu la demande présentée par la Société Générale de mise à disposition de locaux pendant la durée des travaux de l'agence principale de Chinon,

Est conclue avec la Société Générale une convention d'occupation précaire d'un local dépendant d'un immeuble sis à Chinon, 22 place Jeanne d'Arc »

Cette convention est conclue pour la période du 27 mai 2019 au 30 septembre 2019.

Le montant du loyer mensuel est fixé à 2 130 €.

Les autres conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-034 du 10 mai 2019 : Convention de mise à disposition d'un local à l'Amicale du personnel communal de Chinon

Est conclue avec l'Amicale du personnel communal de Chinon une convention de mise à disposition d'un local situé dans les locaux de l'ancien Tribunal, afin d'y entreposer du matériel.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une durée de trois ans à compter du 28 mai 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-035 du 13 mai 2019 : Convention de mise à disposition d'un local à l'association CLAAC

Vu la demande de mise à disposition de locaux présentée par l'association CLAAC, afin de poursuivre l'activité du « point jeunes » pendant la durée des travaux du nouveau centre de loisirs,

Est conclue avec l'association CLAAC une convention de mise à disposition d'un local sis 22 place Jeanne d'Arc à Chinon.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 décembre 2020.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-036 du 17 mai 2019 : Convention de mise à disposition de la salle Pierre Mendès France à l'association Sadhana Yoga

Est conclue avec l'association « Sadhana » une convention de mise à disposition de la salle Pierre Mendès France afin d'y exercer son activité de yoga.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 15 mai 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-037 du 23 mai 2019 : Convention de mise à disposition de la salle Pierre Mendès France à l'association La Garde chinonaise

Est conclue avec l'association « La Garde chinonaise » une convention de mise à disposition de la salle Pierre Mendès France afin d'y exercer son activité de tarot.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 15 mai 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Liste des décisions prises dans le cadre de marchés de fournitures, de travaux, de services dispensés de formalités préalables et exonérés de l'obligation de transmission au contrôle de légalité :

DATE	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT	DUREE
04/03/2019	Association l'Incubateur	Contrat de cession du spectacle "One Shot" dans le cadre de la manifestation "Il était une fois un chapiteau"	2500 € TTC	
06/03/2019	Association Paprika Royal	Contrat de cession du spectacle "Clap" dans le cadre de la manifestation "Il était une fois un chapiteau"	900 € TTC	
07/03/2019	Association Le Petit monde	Contrat de cession du spectacle "Un monde de foux..." dans le cadre de la manifestation "Il était une fois un chapiteau"	2013,22 € TTC	
21/03/2019	La Charcuterie Musicale	Contrat de cession du spectacle "La Charcuterie musicale" dans le cadre de la manifestation "Il était une fois un chapiteau"	600 € TTC	
22/03/19	GROUPAMA	MODIFICATIF du Contrat d'assurance de l'exposition « Boîte à outils » de la galerie Olivier Debré du 8 avril au 30 novembre 2019	373,27 € TTC	

DATE	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT	DUREE
22/03/2019	Alain BIET	Contrat d'exposition œuvres dans le cadre de l'exposition "Boîte à outils"	500,00 € TTC	
23/03/2019	Adrien PIARD	Contrat d'exposition œuvres dans le cadre de l'exposition "Boîte à outils"	-	
24/03/2019	Zhuo Qi	Contrat d'exposition œuvres dans le cadre de l'exposition "Boîte à outils"		
27/03/2019	Florent LAMOUROUX	Contrat d'exposition œuvres dans le cadre de l'exposition "Boîte à outils"	500,00 € TTC	
28/03/2019	Nicolas TOUSSAINT	Contrat d'entretien de l'orgue de l'église St Etienne	446,71 € TTC	Du 28/03/19 au 27/03/20
28/03/2019	Nicolas TOUSSAINT	Contrat d'entretien de l'orgue de l'église St Maurice	549,53 € TTC	Du 28/03/19 au 27/03/20
01/04/2019	Daniel NADAUD	Contrat d'exposition œuvres dans le cadre de l'exposition "Boîte à outils"	500,00 € TTC	
02/04/2019	Céline CLERON	Contrat d'exposition œuvres dans le cadre de l'exposition "Boîte à outils"	300,00 € TTC	
11/04/2019	Compagnie COLBOK	Contrat de cession du spectacle "les Potes au feu"	7 000 € TTC	
Notifié le 11/04/19	TRIBU AND CO	Marché refonte du site internet	15 590 € HT	
15/04/2019	LA POSTE	Contrat de distribution	Grille tarifaire selon distribution	Année 2019
19/04/2019	Jean-Pierre BLANCHARD	Contrat de cession du spectacle "dessine moi une chanson" le 3 mai	5 000 € TTC	
Notifié le 24/04/19	SCET	Marché étude sur les équipements et les services dans le cadre de l'action Cœur de ville	20 025 € HT	

DATE	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT	DUREE
Notifié le 24/04/19	HORWATH HTL	Marché étude sur le tourisme dans le cadre de l'action Cœur de ville	24 800 € HT	
Notifié le 24/04/19	INTENCITE	Marché étude sur le commerce dans le cadre de l'action Cœur de ville	25 725 € HT	
Notifié le 29/04/19	Société ETC	Marché étude sur la mobilité dans le cadre de l'action Cœur de ville	52 725 € HT	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05.

Date de publication : 12 juin 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 JUILLET 2019

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

2019-068 Suppression d'un poste d'Adjoint au Maire

2019-069 Commissions municipales : suppressions et créations

2019-070 Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux

2019-071 Tarifs restauration scolaire année scolaire 2019-2020

PERSONNEL

2019-072 Formation des membres du CHSCT : convention de mutualisation avec la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire

SPORTS

2019-073 Etat d'actualisation du volume d'heures pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par le Collège Jean Zay : période septembre 2018 à Juin 2019

DEVELOPPEMENT CULTUREL

2019-074 Contrat de coréalisation d'un spectacle entre la ville de Chinon et le Théâtre de l'Ante pour 2019

2019-075 Convention de partenariat avec la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire pour la réalisation du programme des journées du patrimoine 2019

CONVENTIONS

2019-076 Convention avec la ville de Tours pour l'utilisation des installations du centre de tir de Trotte Loups

INTERCOMMUNALITE

2019-077 Recomposition du conseil communautaire de la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire l'année précédent celle du renouvellement des conseils municipaux

DIVERS

Débat : taxe sur les friches commerciales

DECISIONS

Le mardi 9 juillet 2019, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 19h00, M. le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

M. le Maire demande à chacun d'observer une minute de silence en hommage à M. Jean-Luc MARTINEAU.

Mme LUMEAU est élue secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Ensuite, M. le Maire aborde l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GENERALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la suppression d'un poste d'Adjoint,
- **DECIDE** que le nombre d'Adjoints au Maire sera de 6.

- **SUPPRIME** les commissions municipales dont la composition change,
- **RECREE** les commissions municipales,
- **DIT**, qu'afin d'assurer l'expression pluraliste de tous les conseillers municipaux, leur désignation respectera la représentation proportionnelle,
- **PROCEDE** à l'élection des membres de ces commissions.

- **APPROUVE** le tableau des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des 6 adjoints et des 3 conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ :

- **APPROUVE** le maintien des tarifs actuels de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2019-2020 qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2019.

PERSONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le principe d'adhésion de la Mairie de Chinon au groupement de commande coordonné par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire pour la réalisation de la formation obligatoire des membres du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail,
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention d'adhésion de partenariat entre la Mairie de Chinon et la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

SPORTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les états d'actualisation du volume d'heures pour la période de Septembre 2018 à Juin 2019 pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par le Collège Jean Zay,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. GUILLARD, Adjoint au Maire délégué au Sport à les signer.

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat à conclure entre le Théâtre de l'Ante et la ville de Chinon,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.
- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la ville de Chinon et la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire pour la réalisation du programme des journées du patrimoine 2019,
- **AUTORISE** M. le Maire à la signer.

CONVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes de la convention à conclure avec l'Association du Tir Sportif du Chinonais et la ville de Tours pour l'utilisation par le personnel de la Police Municipale de Tours des installations du Centre de Tir de Trotte-Loups,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention et les éventuels avenants à intervenir au nom de la ville.

INTERCOMMUNALITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ :

- **APPROUVE** la répartition des sièges des conseillers communautaires de la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire.

DECISIONS

Décision n° 2019-038 du 31 mai 2019 : Convention de mise à disposition de l'espace Mendès France à l'association "Le souffle de la tortue"

Est conclue avec l'Association « Le Souffle de la Tortue » une convention de mise à disposition de la salle Pierre Mendès France afin d'y exercer son activité de Taïchi et Qi Gong tous les mercredis de 9 h 45 à 11 h 15 et tous les jeudis de 18 h à 19 h 30.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 15 mai 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-039 du 18 juin 2019 : Convention de mise à disposition des installations du stade de la Plaine des Vaux à l'association ADOMA CDC-HABITAT

Est conclue avec l'association ADOMA CDC-HABITAT une convention de mise à disposition de locaux et d'installations au stade de la Plaine des Vaux pour une rencontre sportive le 19 juin 2019.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la journée du 19 juin 2019 de 14 h à 18h.

Les conditions d'occupation des locaux et d'utilisation des installations sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-040 du 26 juin 2019 : Vente de matériel

Vu la proposition de M. Patrice MOTARD, domicilié 5 rue des Cours, 86120 BEUXES, d'acquérir une scie à ruban au prix de 300 €.

Est acceptée la proposition faite par M. Patrice MOTARD d'acquérir une scie à ruban au prix de 300 € (trois cents euros).

L'enlèvement du matériel sera effectué par M. Patrice MOTARD.

VILLE DE CHINON (Indre-et-Loire)

Recueil des actes administratifs : délibérations et décisions

Année 2019

Décision n°2019-041 du 03 juillet 2019 : convention de mise à disposition des installations du stade Raymond Bourdon à l'association SWIAT

Est conclue avec l'association SWIAT une convention de mise à disposition de locaux et d'installations au Stade Raymond Bourdon pour des activités sportives.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la période du 5 juillet 2019 à partir de 7h00 jusqu'au 8 juillet 2019 à 17h00.

Les conditions d'occupation des locaux et d'utilisation des installations sont contenues dans la convention.

Liste des décisions prises dans le cadre de marchés de fournitures, de travaux, de services dispensés de formalités préalables et exonérés de l'obligation de transmission au contrôle de légalité :

DATE	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT	DUREE
Notifié le 28/05/19	MERCAT	Marché étude sur l'habitat dans le cadre de l'action Cœur de ville	59 900 € HT	
03/05/2019	La Roulotte Ruche	Contrat de cession du spectacle "Mortal Combo" les 7 et 8 juin 2019	4 750 € TTC	
19/05/2019	Inclinaisons	Contrat de cession du spectacle "Andreas Schaerer/Kalle Kalima Duo" le 8 juin 2019	2 215,50 € TTC	
20/05/2019	DIVACT	Contrat de cession du spectacle "J'ai bêtement perdu Mariette à cause d'un sanglier qui aimait Chopin" le 5/07/19	2 100 € TTC	
25/06/2019	Société ETC	Etude complémentaire sur le stationnement dans le cadre de l'action Cœur de ville	29 058 € TTC	
02/07/2019	ARIMA Consultants	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché d'assurances de la ville	3 600 € TTC	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Date de publication : 16 juillet 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 OCTOBRE 2019

ORDRE DU JOUR

FINANCES

2019-078 Décision modificative N° 2 budget 2019

2019-079 Conventions de co-financements d'études dans le cadre de l'Action cœur de ville avec la Caisse des Dépôts et Consignations

2019-080 Mandat spécial pour le Congrès des Maires de France

2019-081 Mandat spécial pour le Congrès Départemental des Maires d'Indre et Loire

2019-082 Adhésion à l'association des Amis de la Gendarmerie pour le comité de Chinon

2019-083 Demandes de réductions et de gratuités pour les locations de salles

2019-084 Demande d'indemnisation à la suite d'un dépôt d'ordures sauvage

2019-085 Participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires pour l'année scolaire 2018-2019

PERSONNEL

2019-086 Convention de partenariat avec le Crédit Social des Fonctionnaires

2019-087 Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre et Loire

2019-088 Tableau des effectifs

2019-089 Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

2019-090 Convention avec le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour des missions de remplacements – renforts

STATIONNEMENT

2019-091 Prolongation de l'expérimentation sur la gratuité de deux heures de stationnement le vendredi et le samedi

URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

2019-092 Avis sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal

2019-093 Déclassement et désaffectation de la parcelle BW 333 située sur le domaine public communal

2019-094 Cession de la parcelle BE 318 à M. SOURDAIS Emmanuel

2019-095 Cession de la parcelle BE 319 à M. GABORY

2019-096 Cession de la parcelle AX 79 à M. SOURDAIS Clément

2019-097 Déclassement et désaffectation des parcelles du domaine Parilly

2019-098 Projet de cession du site de Parilly

2019-099 ~~Cession de l'immeuble Bodard de la Jacopière~~ **RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR**

2019-100 Inscription de sentiers de randonnées pédestres au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI)

DEVELOPPEMENT CULTUREL

2019-101 Contrat de développement culturel entre le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire et la Ville de Chinon – Année 2019

2019-102 Convention avec l'association Chinons et le Syndicat des Vins de Chinon pour la mise en œuvre du festival les Nourritures Élémentaires en 2019

2019 103 Tarification des spectacles du 3 novembre 2019 et du 8 février 2020

CONVENTIONS

2019-104 Convention de mutualisation du service de la Police Municipale : intégration de la commune de La Roche-Clermault

2019-105 Convention avec le lycée Rabelais et la Région Centre Val de Loire pour l'utilisation des installations sportives municipales

2019-106 Convention de mise à disposition de locaux privés de l'Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique de l'association Enfance et Pluriel à l'association Les Fouxfeuxrieux

2019-107 Convention d'utilisation des installations sportives du stade de la Plaine des Vaux entre l'Entente Sportive de Saint Benoît la Forêt et la Ville de Chinon - Année 2019-2020

2019-108 Convention avec l'Etat pour la transmission électronique des actes

2019-035

INTERCOMMUNALITE

2019-109 ~~Transfert de l'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL)~~ **RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR**

DECISIONS

Le mardi 8 octobre 2019, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 18h30, M. le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

M.AUCLIN est élu secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Les procès verbaux des séances des Conseils Municipaux des 4 juin et 9 juillet 2019 sont approuvés à l'unanimité.

Ensuite, M. le Maire aborde l'ordre du jour.

FINANCES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la Décision Modificative N° 2 du Budget 2019 de la Ville de CHINON.

- **APPROUVE** les conventions de co-financements d'études dans le cadre de l'Action cœur de ville avec la Caisse des Dépôts et Consignations,

- **AUTORISE** M. le Maire à les signer.

- **DONNE** mandat spécial au Maire ainsi qu'à M. BOUSSIQUET, M. DUCHESNE et Mme LAMBERT dans le cadre de leur déplacement au Congrès des Maires de France qui se déroulera du 19 au 21 Novembre 2019,

- **PREND** en charge sur le budget de la commune tous les frais liés à ce déplacement.

- **DONNE** mandat spécial au Maire, à M. BOUSSIQUET, Mesdames GACHET et DELAGARDE dans le cadre de leur déplacement au Congrès Départemental des Maires d'Indre-et-Loire qui se déroulera le 28 Novembre 2019,

- **PREND** en charge sur le budget de la commune tous les frais liés à ce déplacement.

- **APPROUVE** l'adhésion de la ville à l'association des Amis de la Gendarmerie pour le comité de Chinon,

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget,

- **AUTORISE** M. le Maire signer tous les documents nécessaires.

- **ACCORDE** les demandes de gratuités et de réductions des salles suivantes :

Régularisations de gratuités :

- Gratuité de la cafétéria de l'espace Rabelais pour une réunion d'information destinée aux vigneron par le Syndicat des Vins le mercredi 31 juillet 2019

- Gratuité de la salle Olivier Debré à Pôle Emploi pour une rencontre entre les syndicats vinicoles et les demandeurs d'emploi le lundi 9 septembre 2019

- Gratuité de la cafétéria de l'espace Rabelais pour une réunion publique du CIAS sur le transport solidaire le jeudi 26 septembre 2019

Demandes de gratuités :

- Gratuité de la salle Olivier Debré à l'Association Do # pour une soirée musicale le samedi 16 novembre 2019

- Gratuité de la salle Olivier Debré à Pôle Emploi pour une formation le mardi 15 octobre 2019

Demandes de réductions ou gratuité pour des locations à l'espace Rabelais :

- Bourse multicollection le dimanche 29 septembre 2019 : réduction aux frais de ménage soit 100 €

- Spectacle atelier scénique adulte Do# samedi 12 octobre : réduction à 400 €

- Bric à Brac de la ludothèque le 2 novembre 2019 réduction aux frais de ménage soit 100 €

- Repas dansant des Anysetiers le samedi 23 novembre 2019 : réduction à 1 300 €

- Salon conférence « 10 ans voyage textile » par l'association Voyage textile du 14 au 17 novembre 2019 : gratuité
- Spectacle d'Olivier Laurent par le Club de rugby de Chinon les 28 et 29 novembre 2019 : réduction à 1400 €
- Repas Républicain le 11 novembre 2019 : gratuité, organisé avec la Ville de Chinon
- Dans le cadre de la programmation culturelle de Chinon, poursuite du partenariat avec le conservatoire de musique et danse Pierre Tabart et l'association Musiques et Patrimoine : mise à disposition gracieuse de l'Espace Rabelais :
Festival Orchestr'émoi les 14 et 15 décembre 2019
Audition de Noël du conservatoire le 18 décembre 2019
- **AUTORISE M. le Maire** à signer les éventuelles conventions à intervenir.
- **APPROUVE** une indemnisation à hauteur de 1 000 euros suite à un dépôt d'ordures sauvage,
- **AUTORISE M. le Maire** à signer toutes les pièces administratives nécessaires pour un règlement amiable de cette affaire.
- **FIXE** le montant de 1045,38 € la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires pour l'année scolaire 2018-2019,
- **DIT** que la Ville de Chinon versera sa contribution directement à l'établissement privé Saint Joseph.

PERSONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec le Crédit Social des Fonctionnaires,
- **AUTORISE M. le Maire** à la signer.
- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022,
- **AUTORISE M. le Maire** ou **M. DAMMERY**, Adjoint délégué à signer la convention définissant les modalités de fonctionnement du service, ainsi que tout acte ou avenant y afférent,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
- **MODIFIE** le tableau des effectifs,
- **DIT** que les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget.
- **ADOpte** les modalités du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) qui prendront effet à compter du 8 octobre 2019,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **DIT** que cette délibération annule et remplace les délibérations précédentes relatives au régime indemnitaire.
- **AUTORISE M. le Maire** ou **M. DAMMERY**, Adjoint délégué à signer les conventions et les éventuels avenants à intervenir avec le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, définissant les modalités de mise à disposition d'agents dans le cadre des missions de remplacements ou renforts,
- **DIT** que les crédits nécessaires pour ce type de prestation sont inscrits au budget.

STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le maintien de la gratuité de deux heures de stationnement sur toutes les zones payantes du centre-ville de Chinon le vendredi et le samedi jusqu'au 2 janvier 2020.

URBANISME- AFFAIRES FONCIERES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **ÉMET** un avis favorable sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui la concernent directement en suggérant néanmoins une évolution sur les points suivants :

○ - avec comme suggestion que l'OAP sur la zone UC de Saint Lazare soit, le cas échéant, assortie du même hachurage que l'OAP relative à l'ancienne zone Leclerc avenue François Mitterrand, ou tout autre outil permettant de chercher à concilier l'objectif de revitalisation du centre-ville de Chinon avec le projet d'OAP concourant au développement du secteur Saint-Lazare.

- **DECIDE** de procéder au déclassement et à la désaffectation de la parcelle BW 333,
 - **DECIDE** du lancement de l'enquête publique,
 - **AUTORISE** M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour ces procédures,
 - **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

- **APPROUVE** le projet de cession de la parcelle n° BE 318 à M. SOURDAIS Emmanuel,
 - **DIT** que l'acquisition portera sur un montant de 4 000 €,
 - **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de M. SOURDAIS Emmanuel,
 - **DESIGNE** l'étude CHEVALIER/ANGLADA pour la rédaction de l'acte à intervenir,
 - **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents correspondants.

- **APPROUVE** le projet de cession de la parcelle n° BE 319 à M. GABORY,
 - **DIT** que l'acquisition portera sur un montant de 3 500 €,
 - **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de M. GABORY,
 - **DESIGNE** l'étude de Maître SOURDAIS pour la rédaction de l'acte à intervenir,
 - **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents correspondants.

- **APPROUVE** le projet de cession de la parcelle AX 79 à M. SOURDAIS Clément,
 - **DIT** que l'acquisition portera sur un montant de 500 €,
 - **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de l'acheteur,
 - **DESIGNE** l'étude SOURDAIS pour la rédaction de l'acte à intervenir,
 - **AUTORISE** M. le Maire, à signer les documents correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** :

- **APPROUVE** le principe de désaffectation puis de déclassement du domaine de Parilly cadastré section BV 121 à 128 à l'exclusion du forage d'eau potable et de son périmètre de protection,
 - **DIT** qu'au vu de la nécessité de maintenir le service public de ce bien jusqu'au plus tard le 1^{er} juillet 2020, cette désaffectation permettant le déclassement du domaine public de ce bien prendra effet ultérieurement au dernier jour d'occupation de l'ALSH mais avant le 1^{er} juillet 2020 et préalablement à la signature de l'acte authentique,
 - **AUTORISE** M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour ces procédures,
 - **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

- **APPROUVE** le projet de cession du site de Parilly,
 - **DIT** que l'acquisition portera sur un montant de 742 000 €,
 - **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de l'acquéreur,

VILLE DE CHINON (Indre-et-Loire)

Recueil des actes administratifs : délibérations et décisions

Année 2019

- **DESIGNE** l'étude Sourdais pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **DONNE** un avis simple favorable, sur l'ensemble du tracé du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée,
- **DONNE** un avis favorable conforme concernant les chemins ruraux inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée,
- **ACCEPTE**, conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983 et au Code du Sport, notamment son article L.311-3, l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) des parcelles et chemins suivants :

Sentier équestre et vtt de la Confluence (Candes saint Martin – Chinon- Seuilly)

CR 120

Sentier pédestre Interpuys du Chinonais

CR211, CR39

- **S'ENGAGE** :

- à ne pas les aliéner (en cas de nécessité absolue par exemple, à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil Municipal proposera au Conseil Départemental un itinéraire public de substitution, de caractéristiques analogues, rétablissant la continuité du parcours),
- à leur conserver leur caractère public et ouvert,
- à accepter et à veiller au balisage conforme aux normes de l'activité concernée par les itinéraires (compétence assurée par la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire),
- à assurer l'entretien courant de ces mêmes itinéraires (compétence assurée par la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire)

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **AUTORISE** M. le Maire, à signer le contrat de développement culturel entre la Ville de Chinon et le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire pour l'année 2019.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention entre la Ville de Chinon, l'association Chinons et le Syndicat des Vins de Chinon pour l'amise en œuvre du festival « Les Nourritures Elementaires 2019 ».

- **FIXE** les tarifs ou la gratuité des spectacles cités ci-dessous :

Manifestations	Dates et lieux	Plein Tarif	Tarif réduit 1	Tarif réduit 2
Voyage au Centre de la Terre	Dimanche 3 novembre 2019 Caves Painctes	5 € Tarif unique		0 € Moins de 12 ans
Du Roc Chinon Rien Les fatals Picards Soirée musiques actuelles	Samedi 8 février 2020 Espace Rabelais		10 € Tarif unique	

CONVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

VILLE DE CHINON (Indre-et-Loire)

Recueil des actes administratifs : délibérations et décisions

Année 2019

- **APPROUVE** la mutualisation du service de Police Municipale avec les communes de Rivière, Saint Benoît la Forêt, Avoine, Beaumont-en-Véron, Anché et La Roche Clermault,
 - **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de mutualisation du service de police municipale de Chinon.

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des équipements sportifs entre le Lycée Rabelais, la Région Centre Val de Loire et la Ville de CHINON,
 - **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention citée ci-dessus.

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux privés à vocation scolaire entre l'association Enfance et Pluriel et l'association les Fouxfeurieux,
 - **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

- **APPROUVE** la convention d'utilisation du stade de la Plaine des Vaux par l'Entente Sportive de Saint Benoît la Forêt pour la saison sportive 2019-2020,
 - **AUTORISE** M. le Maire ou Monsieur GUILLARD, Adjoint au Maire délégué aux Sports à la signer.

- **DECIDE** de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
 - **APPROUVE** les termes de la convention entre la ville de Chinon et le représentant de l'État pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité selon les dispositions évoquées par le Rapporteur et annexée à la présente délibération,
 - **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec le représentant de l'État,
 - **PREND** note que le Groupement d'Intérêt Public Récia domicilié Parc des Aulnaies - 151 rue de la juine à OLIVET (Loiret) est désigné comme opérateur de mutualisation
 - **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants à la convention ou tous documents en ce sens.

DECISIONS

Décision n° 2019-042 du 25 juillet 2019 : Convention de mise à disposition de locaux au Comité d'Organisation du Marché Médiéval

Vu la demande du Comité d'Organisation du Marché Médiéval d'occuper les locaux situés dans l'ancien Tribunal et la maison Pirondeau pour la préparation et l'organisation du Marché Médiéval 2019,
 Est conclue une convention de mise à disposition gracieuse de locaux situés l'ancien Tribunal et la maison Pirondeau pour la préparation et l'organisation du Marché Médiéval 2019.
 Les locaux sont mis à disposition du 1^{er} août 2019 au 5 août 2019.
 Les conditions de mise à disposition sont prévues dans la convention.

Décision n° 2019-043 du 29 août 2019 : Convention de mise à disposition des installations du stade Raymond Bourdon à l'Union Sportive Tours Rugby

Est conclue avec l'Union Sportive Tours Rugby une convention de mise à disposition de locaux et d'installations au Stade Raymond Bourdon pour des activités sportives.
 Cette convention est conclue à titre gracieux pour la période du 29 août 2019 à partir de 8h00 jusqu'au 31 août 2019 à 17h00.
 Les conditions d'occupation des locaux et d'utilisation des installations sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-044 du 30 août 2019 : Convention de mise de locaux à l'Etablissement français de sang

Est conclue avec l'Etablissement français du sang, une convention de mise à disposition de locaux à l'espace Rabelais.
 Cette convention est conclue à titre gracieux pour l'année 2020 (12 jours sur l'année). Les jours et horaires de mise à disposition sont indiqués dans la convention.
 Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-045 du 11 septembre 2019 : Convention de mise disposition de locaux à M. Jean GROLAUX

Vu la demande de mise à disposition de locaux présentée par M. Jean GROLAUX, afin de lui permettre de préparer une œuvre pour les fêtes néolithiques des Trois Moutiers.

Est conclue avec M. Jean GROLAUX une convention de mise à disposition d'un local situé au centre technique municipal, avenue Labussière.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la période du 12 septembre 2019 au 11 octobre 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-046 du 18 septembre 2019 : Convention de mise à disposition de la salle N° 5 de l'espace Rochelude à l'association Fouxfeuxrieux

Est conclue avec l'association Fouxfeuxrieux une convention de mise à disposition d'une salle dans les locaux de l'espace associatif Rochelude.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la période du 3 septembre 2019 au 31 décembre 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-047 du 18 septembre 2019 : Convention de mise à disposition de la salle 5 de l'espace Rabelais à l'association Yoga Sérénité et Bienveillance

Est conclue avec l'Association « Yoga Sérénité et Bienveillance » une convention de mise à disposition de la salle 5 de l'espace Rabelais afin d'y exercer son activité tous les mercredis de 16h15 à 19h30 et les samedis de 9h30 à 11h30.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Liste des décisions prises dans le cadre de marchés de fournitures, de travaux, de services dispensés de formalités préalables et exonérés de l'obligation de transmission au contrôle de légalité :

DATE	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT	DUREE
01/07/19	SRTC	Contrat de maintenance du système de radio de la police municipale	881,37 € HT	du 01/05/19 au 30/04/20
01/07/19	SRTC	Contrat de location de la fréquence radio de la police municipale	913,85 € HT	Du 30/06/19 au 29/06/20
17/07/2019	Nueva Onda Production	Contrat de cession du spectacle "Eric Bibb" pour le festival Voyages en Guitare le 21 septembre 2019	1 725 € TTC	
18/07/2019	SARL JUNZI ARTS	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Melissa Laveaux Radyo Siwèl Tour" pour le festival Voyages en guitare le 22 septembre 2019	5275 € TTC	

DATE	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT	DUREE
05/08/2019	Compagnie COLBOK	Avenant au contrat de cession du spectacle "les Potes au feu" portant sur la mise à disposition d'un technicien supplémentaire en raison de la canicule	0 €	
30/09/2019	BOISSEAU Jardinage	Acquisition d'une balayeuse aspiratrice de voirie	59 088 € TTC	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 56.

Date de publication : 15 octobre 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2019

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

2019-110 Régime des dimanches du Maire

FINANCES

2019-111 Décision Modificative N° 3 Budget 2019

2019-112 Admissions en non valeur

2019-113 Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020

2019-114 Tarifs municipaux au 1^{er} janvier 2020

2019-115 Organisation du repas des aînés

2019-116 Participation financière de la Ville de CHINON aux vœux communs du personnel Ville de CHINON, Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire

2019-117 Groupement de commandes avec la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire pour travaux de voirie et sur dépendances

2019-118 Versement d'une subvention à l'école Claude Monet, au groupe scolaire Jean Jaurès et à l'école Mirabeau

2019-119 Versement d'une subvention à la Société du bon accord

2019-120 Tarification des spectacles de janvier à avril 2020

2019-121 Demandes de réductions et de gratuités pour les locations de salles

STATIONNEMENT

2019-122 Prolongation de l'expérimentation sur la gratuité de deux heures de stationnement le vendredi et le samedi

PERSONNEL

2019-123 Désignation d'un coordonnateur et d'un coordonnateur adjoint et création d'emplois d'agents recenseurs

2019-124 Tableau des effectifs

2019-125 Avenant n°1 à la convention de service commun « ressources humaines » avec la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire

2019-126 Remboursement de frais dans le cadre de déplacement en formation

DEVELOPPEMENT CULTUREL

2019-127 Billetterie du concert des Fatals Picards : contrats de distribution de billetterie avec la SA DIGITICK et la SAS FESTIK

2019-128 Convention de partenariat entre la Ville de Chinon et l'association Cinéma le Rabelais et Ciclic pour l'organisation de la manifestation Mémoire Filmée de Chinon et de la Touraine

2019-129 Convention de partenariat entre la Ville de Chinon et l'association ROC pour l'organisation de la manifestation Du Rock Chinon Rien 2020

2019-130 Extension de la gratuité pour les tarifs de la régie patrimoine

2019-131 Vente par l'Office de Tourisme Azay-Chinon- Val de Loire des billets des événements organisés par la Direction de la Culture – Sport et Vie Associative

SPORT

2019-132 Convention de mise à disposition des installations du stade Raymond Bourdon avec le Sporting Club Chinonais Rugby

2019-133 Convention d'utilisation des installations sportives du Lycée Rabelais intervenant entre la Région Centre, le Lycée Rabelais, le Sporting Club Chinonais – Section Rugby et la Ville de CHINON – Année 2019-2020

2019-134 Convention Passeport Loisirs Jeunes avec l'association Ecole d'arts plastiques du Chinonais

AFFAIRES FONCIERES

2019-135 ~~Vente de parcelles à l'entreprise SORADIS~~ **RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR**

2019-136 Cession par la Société d'Histoire Chinon, Vienne et Loire d'une cave demeurante

CONVENTIONS

2019-137 Autorisation d'occupation du domaine public de la Ville de CHINON par Val de Loire Fibre

2019-138 Convention de mise à disposition à titre gracieux du réfectoire de l'école Mirabeau à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire

2019-139 Convention de mise à disposition de locaux scolaires à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire pour les accueils périscolaires

2019-140 ~~Convention avec la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire et le Syndicat des bassins du Négron et du Saint-Mexme pour le fonctionnement du système d'endiguement du faubourg Saint-Jacques~~ **RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR**

COOPERATION INTERCOMMUNALE

2019-141 Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL)

DECISIONS

Le mercredi 4 décembre 2019, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 19h00, M. le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

Mme FONFREDE est élue secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 octobre est approuvé à l'unanimité.

Ensuite, M. le Maire aborde l'ordre du jour.

M. le Maire annonce que la délibération est « 2019-135 vente de parcelles à l'entreprise SORADIS » est retirée de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GENERALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le calendrier des dimanches du Maire, conformément à la loi MACRON, ainsi :

- *Dimanche 12 Janvier 2020 (1^{er} dimanche des soldes d'hiver),*
- *Dimanche 28 Juin 2020 (1^{er} dimanche des soldes d'été),*
- *Dimanche 29 Novembre 2020 (Black Friday),*
- *Dimanches 6, 13, 20 et 27 Décembre 2020 (fêtes de fin d'année),*
- *Un dimanche flottant selon les manifestations et coutumes locales ayant un intérêt collectif pour les commerces,*
- *Quatre dimanches demeurent « à la discrétion » du maire.*

- **AUTORISE** M. le Maire à engager les procédures nécessaires à l'exécution de la délibération du Conseil Municipal et à signer tous les documents s'y rapportant.

FINANCES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la Décision Modificative N°3 du Budget 2019 de la Ville de CHINON.

- **ADMET** en perte sur créances irrécouvrables les produits visés dans les listes selon la répartition suivante :

- *Créances admises en non valeur (art 6541) pour 1254.06 €*
- *Créances éteintes (art 6542) pour 10 876.18 €*

- **AUTORISE** M. le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement listées ci-dessous avant le vote du Budget primitif 2020 :

- *Installations générales : 30 000 €*
- *Mobilier : 10 000 €*
- *Achat de matériel informatique : 5 000 €*
- *Matériel technique : 42 000 €*
- *Travaux de voirie : 19 000 €*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ :

- **APPROUVE** les tarifs municipaux pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le tarif de 19 euros pour les personnes souhaitant participer aux repas des aînés mais ne bénéficiant pas de la gratuité,
- **APPROUVE** la convention avec le C.I.A.S pour la mise en œuvre de l'organisation,
- **AUTORISE** M. le Maire à la signer.

- **APPROUVE** la contribution financière versée par la Ville de Chinon aux vœux communs du personnel avec la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire pour les agents de la Ville à hauteur d'1/3 des dépenses engagées,
- **DIT** que les crédits nécessaires pour faire face à cette dépense seront inscrits au budget 2020.

- **DECIDE** de mettre en place un groupement de commandes avec toutes les communes concernées dans le cadre de la réalisation de travaux divers sur chaussées et dépendances en 2020 avec reconduction tacite pour 2021 et 2022,

- **DESIGNE** la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire comme Coordonnateur du groupement de commandes,

- **ELIT** M. le Maire représentant titulaire et l'Adjoint en charge des travaux, suppléant à siéger dans la Commission d'analyse des offres du Groupement de Commandes,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes à intervenir,

- **AUTORISE** le Coordonnateur à signer et notifier le marché,

- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux dépenses et à exécuter le marché à venir,

- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

- **DECIDE** d'attribuer une subvention dans la limite de 10 % du montant global à la Coop Scolaire Ecole C. Monet soit 668,90 €, à l'USEP Mirabeau de l'école Mirabeau d'un montant total de 1290,80 € TTC et à l'Ass USEP Jean Jaurès école Primaire pour le groupe scolaire Jean Jaurès pour un montant de 64,00 €,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 600 € à la société Le bon accord,

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

- **APPROUVE** les tarifs ou la gratuité des spectacles des 24, 25 janvier et 24 avril 2020.

- **ACCORDE** les demandes de gratuités et de réductions des salles comme suit :

- Gratuité de la cafétéria de l'espace Rabelais pour la galette du club athlétique chinonais le vendredi 10 janvier 2020

Demandes de réductions ou gratuité pour des locations de la grande salle l'espace Rabelais :

- Spectacles de l'Hospitalité Chinonaise aux migrants samedi 22 février : réduction à 700 €

- Spectacle du Barocco théâtre organisé par le Collège Jean Zay le mardi 3 mars 2020 : réduction aux frais de ménage à 100 €

- Forum recrutement par Touraine Ouest emploi et le pôle emploi le vendredi 20 mars 2020 gratuité

- La rencontre de théâtre dans le cadre d'Erasmus avec le lycée Rabelais le jeudi 9 avril gratuité

- Pour la comédie musicale du lycée Rabelais le jeudi 14 mai 2020 : réduction aux frais de ménage à 100 €

- Le Colloque par la Société d'histoire Chinon Vienne et Loire dimanche 17 mai 2020 : gratuité

- Pour les répétitions (29 janvier, 12 février, 18 mars et 26 mai) et spectacles de l'atelier théâtre du lycée Rabelais du 25 au 29 mai 2020 : 1000 €

- Pour le spectacle de danse de Nathalie Mestre du 10 au 13 juin 2020, réduction à 1 100 € Pour les répétitions de l'atelier scénique jeunes (25-26 février ; 23 et 24 avril et 29 juin) et les 2 représentations le mardi 30 juin 2020

- Dans le cadre de partenariat avec la programmation culturelle de la Ville de Chinon, mise à disposition gracieuse de l'Espace Rabelais aux structures suivantes :
 - L'association CLAAC pour le festival BD en Chinonais du 13 au 15 mars 2020
 - Le Conservatoire de musique et danse Pierre Tabart : du 27 mars au 5 avril 2020 pour Osez le conservatoire et le jeudi 30 avril 2020 pour les rencontres chorales primaires
 - L'association Joy-Dutilleux pour un concert dans le cadre du festival Dutilleux, le samedi 9 mai 2020
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les éventuelles conventions à intervenir.

STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le maintien de la gratuité de deux heures de stationnement sur toutes les zones payantes du centre-ville de Chinon le vendredi et le samedi jusqu'au 31 octobre 2020.

PERSONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **DESIGNE** un coordonnateur communal et un coordonnateur suppléant afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2020 qui percevront respectivement une indemnité forfaitaire de 300 euros et de 200 euros au titre de ces missions,
- **AUTORISE** le recrutement de 21 agents recenseurs sous le statut de vacataire pour la Mairie de Chinon,
- **FIXE** la rémunération des agents en charge du recensement sous le statut de vacataire selon les modalités suivantes :
 - 1,00 euro par bulletin individuel collecté ou par questionnaire retourné en ligne
 - 0,50 euro par bulletin de logement collecté ou par questionnaire retourné en ligne
 - SMIC horaire brut par séance de formation et pour la tournée de reconnaissance
 - Indemnité de 30 € pour l'usage du téléphone portable
 - Indemnité de 100 € pour les agents utilisant un véhicule motorisé personnel
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget.
- **APPROUVE** la création de deux besoins saisonniers et d'un accroissement temporaire d'activité,
- **MODIFE** le tableau des effectifs,
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget.
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. DAMMERY Adjoint délégué à signer l'avenant n° 1 à la convention de service commun « Ressources Humaines » venant modifier la détermination de la contribution annuelle pour la mission « paie » du service Ressources Humaines.
- **FIXE** dans le cadre des formations des agents un taux maximal pour les frais de de prise en charge des frais d'hébergement à hauteur de 70 € par nuit, à 90 € par nuit sur les grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris, et de 100 € par nuit pour la Ville de Paris,
- **AUTORISE** la collectivité à rembourser les indemnités kilométriques et de frais de repas selon les modalités décrites dans la délibération,
- **DIT** que les crédits sont prévus à cet effet.

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** les termes du contrat de distribution de billetterie avec la SA DIGITIK et avec la SAS FESTIK, pour la vente des billets du concert des Fatals Picards,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. DUCHESNE, Maire Adjoint à la Culture à signer ces contrats ainsi que tout document s'y rapportant,
- **DIT** que la commission perçue par la SA DIGITICK et la SAS FESTIK sera à la charge de l'usager,
- **APPROUVE** la location de 3 douchettes pour le contrôle du concert du 8 février 2020.

- **APPROUVE** les termes de la convention entre la Ville de Chinon, l'association Cinéma le Rabelais et l'agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique (CICLIC),
- **AUTORISE** M le Maire à la signer.

- **APPROUVE** les termes de la convention entre la Ville de Chinon et l'association ROC pour la mise en œuvre de la manifestation du samedi 8 février 2020
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à cette contractualisation.

- **APPROUVE** l'extension de la gratuité des activités dépendant de la régie patrimoine aux moins de 18 ans,
- **DIT** que ce nouveau tarif sera appliqué à partir du 1^{er} janvier 2020.

- **APPROUVE** la vente de billets par l'Office de Tourisme Azay-Chinon Val de Loire Tourisme, moyennant la commission énoncée ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. DUCHESNE Adjoint délégué à la Culture à signer tout document ou convention nécessaire à ce partenariat.

SPORT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des installations du stade Raymond Bourdon entre la Ville et le Sporting Club Chinonais Rugby,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. GUILLARD, Adjoint délégué aux Sports à signer la convention.

- **APPROUVE** la convention d'utilisation du gymnase Rabelais par le Sporting Club Chinonais-Section Rugby pour l'année scolaire 2019-2020,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. GUILLARD, Adjoint au Maire délégué aux Sports à signer la convention.

- **APPROUVE** la convention Passeport Loisir Jeunes entre l'association Ecole d'Arts Plastique du Chinonais et la Ville de CHINON,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. GUILLARD, Adjoint délégué à signer la convention.

AFFAIRES FONCIERES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le projet de cession de la cave demeurante cadastrée AT 107 à la Ville pour 1€ symbolique,
- **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de l'acquéreur,
- **DESIGNE** l'étude de Maître ANGLADA pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents correspondants.

CONVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** les conventions d'occupation du domaine public avec la Société Val de Loire Fibre,
- **AUTORISE M. le Maire** à les signer.

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition du réfectoire de l'école Mirabeau à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, pour une durée de trois ans,
- **AUTORISE M. le Maire** à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- **APPROUVE** les conventions de mise à disposition des locaux des accueils périscolaires à passer entre la Ville de CHINON et la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire pour une durée de trois ans,
- **AUTORISE M. le Maire** à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La délibération 2019-140 « Convention avec la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire et le Syndicat des bassins du Négron et du Saint-Mexme pour le fonctionnement du système d'endiguement du faubourg Saint Jacques » est retirée de l'ordre du jour.

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la modification des statuts du SIEIL.

DECISIONS

Décision n° 2019-048 du 26 septembre 2019 : Convention de mise à disposition d'une parcelle au CPIE et au SMICTOM du Chinonais

Est conclue avec le CPIE Touraine Val de Loire et le SMICTOM du Chinonais une convention de mise à disposition d'une parcelle pour des journées d'opération de broyage de déchets végétaux à destination des usagers de la déchetterie.

La mise à disposition est effectuée pour les journées des 16 novembre et 20 décembre 2019 et du 22 janvier 2020.

La mise à disposition est effectuée à titre gracieux. Les autres conditions de la mise à disposition sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-049 du 2 octobre 2019 : Convention d'occupation précaire entre la ville de Chinon et la Société MUSIC LIFE

Est conclue avec la Société MUSIC LIFE une convention d'occupation précaire d'un local dépendant d'un immeuble sis à Chinon, « 22 place Jeanne d'Arc »

Cette convention est conclue pour la période du 2 octobre 2019 au 31 décembre 2019.

Le montant du loyer mensuel est fixé à 670 € (six cent soixante dix euros).

Les autres conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-050 du 2 octobre 2019 : Convention de mise à disposition d'une salle de l'espace Pierre Mendès France à l'association La Fusinguette

Est conclue avec l'Association « La Fusinguette » une convention de mise à disposition de la salle Pierre Mendès France afin d'y exercer son activité de danse folk tous les lundis de 18 heures 15 à 20 heures 30.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 15 mai 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-051 du 2 octobre 2019 : Convention de mise à disposition d'une salle de l'espace Pierre Mendès France à l'association Crazy Dance

Est conclue avec l'association Crazy Dance une convention de mise à disposition de la salle Pierre Mendès France afin d'y exercer son activité de danses de société tous les lundis de 20 heures 30 à 22 heures 30.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 1^{er} septembre 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-052 du 2 octobre 2019 : Convention de mise à disposition d'une salle de l'espace Pierre Mendès France à l'association Danse et Fitness

Est conclue avec l'association Danse et Fitness une convention de mise à disposition de la salle Pierre Mendès France afin d'y exercer son activité de danses tous les lundis de 18 heures 15 à 20 heures 30.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 1^{er} octobre 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-053 du 2 octobre 2019 : Convention de mise à disposition d'une salle de stockage au Comité de jumelage Chinon Hofheim

Est conclue avec le Comité de jumelage Chinon Hofheim une convention de mise à disposition d'une salle de stockage – 16 rue Paul Huet, au rez de chaussée des archives municipales.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-054 du 15 octobre 2019 : Convention de mise à disposition de l'espace Rabelais à la Direction Départementale Territoriale

Est conclue avec la Direction Départementale Territoriale une convention de mise à disposition du hall d'accueil de l'Espace Rabelais afin d'accueillir les candidats à l'examen du permis de conduire et les

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 17 octobre 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-055 du 15 octobre 2019 : Convention de mise à disposition de la salle B de l'Ancien Collège au CHRU de TOURS

Est conclue une convention de mise à disposition de locaux de la salle B de l'Ancien Collège avec le Centre Hospitalier Régional et Universitaire (CHRU) de TOURS, pour y tenir une permanence du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA 37) tous les mercredis de 8 h à 18 h.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 1^{er} octobre 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-056 du 17 octobre 2019 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière - DEBAUNE - Concession 2536 - Emplacement B3T29

Vu la demande de renouvellement effectuée le 14 octobre 2019 pour une durée de 30 ans à compter du 18 octobre 2019 jusqu'au 18 octobre 2049.

A la demande de Madame Monique DEBAUNE, la concession de terrain n°2536 dans le cimetière communal de Chinon emplacement B3T29 est renouvelée pour une période de 30 ans, à compter du 18 octobre 2019 jusqu'au 18 octobre 2049.

Le renouvellement de la concession est accordé moyennant la somme totale de 284 euros versée dans la Caisse du Receveur Municipal.

Le paiement est effectué par chèque Le Crédit Lyonnais n° 5375308.

Décision n° 2019-057 du 17 octobre 2019 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière - LEONARDI - Concession 1499 - Emplacement C6T23

A la demande de Monsieur Denis LEONARDI, la concession de terrain n°1499 dans le cimetière communal de Chinon emplacement C6T23 est renouvelée pour une période de 15 ans, à compter du 03 novembre 2019 jusqu'au 03 novembre 2034.

Le renouvellement de la concession est accordé moyennant la somme totale de 137 euros versée dans la Caisse du Receveur Municipal.

Le paiement est effectué par chèque Allianz Banque n° 7212221.

VILLE DE CHINON (Indre-et-Loire)

Recueil des actes administratifs : délibérations et décisions

Année 2019

Décision n° 2019-058 du 21 octobre 2019 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière - MONDAMERT - Concession n° 1056 - Emplacement B2T64

A la demande de Madame Marie Paule BOUCETTA, fille du concessionnaire initial, domiciliée à Savonnière (Indre-et-Loire) 6, route du Saule Durand, la concession de terrain n°1056 dans le cimetière communal de Chinon emplacement B2T64 est renouvelée pour une période de 15 ans, à compter du 14 novembre 2019 jusqu'au 14 novembre 2034.

Décision n° 2019-059 du 21 octobre 2019 : Octroi de concession de terrain dans le cimetière communal. GRELARD – Concession n° 3524 – Emplacement C9T46

A la demande de Monsieur et Madame MERON, ayants droits du concessionnaire initial, domiciliés à Godisson (Orne) La Dauphinerie, la concession de terrain n°3524 dans le cimetière communal de Chinon emplacement C9T46 est renouvelée pour une période de 50 ans, à compter du 11 novembre 2019 jusqu'au 11 novembre 2069.

Décision n° 2019-060 du 21 octobre 2019 : Renouvellement de concession de terrain dans le cimetière - GERMAIN – Concession n° 2528 – Emplacement C4T39

A la demande de Madame Annie GERMAIN, née DERISSON, concessionnaire initial, domiciliée à Chinon (Indre-et-Loire) 53, avenue François Mitterrand, la concession de terrain n°2528 dans le cimetière communal de Chinon emplacement C4T36 est renouvelée pour une période de 15 ans, à compter du 28 octobre 2019 jusqu'au 28 octobre 2034.

Décision n° 2019-061 du 21 octobre 2019 : Renouvellement de concession de terrain dans le cimetière - MUREAU – Concession n° 2554 – Emplacement C4T62

A la demande de Monsieur Jean MUREAU, concessionnaire initial, domicilié à Chinon (Indre-et-Loire) 60, rue Neuville, la concession de terrain n°2554 dans le cimetière communal de Chinon emplacement C4T62 est renouvelée pour une période de 15 ans, à compter du 03 août 2019 jusqu'au 03 août 2034.

Décision n° 2019-062 du 21 octobre 2019 : Renouvellement de concession de terrain dans le cimetière - FOLLIOU – Concession n° 2525 – Emplacement C3T65

A la demande de Madame Edith FOLLIOU, ayant droit du concessionnaire initial, domiciliée à Quérénaing (Nord) 3, rue des Églantiers, la concession de terrain n°2525 dans le cimetière communal de Chinon emplacement C3T65 est renouvelée pour une période de 30 ans, à compter du 31 octobre 2019 jusqu'au 31 octobre 2049.

Décision n° 2019-063 du 21 octobre 2019 : Renouvellement de concession de terrain dans le cimetière - COUDERC – Concession n° 2535 – Emplacement C4T25d

A la demande de Madame Josiane MÉRAND, née GOUSTOUR, domiciliée à Tours (Indre-et-Loire) 35, rue Daniel Mayer et Monsieur Daniel GOUSTOUR, domicilié à Taverny (Val-d'Oise) 32, rue Pierre Bérégoz, la concession de terrain n°2535 dans le cimetière communal de Chinon emplacement C4T25 est renouvelée pour une période de 30 ans, à compter du 17 octobre 2019 jusqu'au 17 octobre 2049.

Décision n° 2019-064 du 21 octobre 2019 : Renouvellement de concession de terrain dans le cimetière - BOUET – Concession n° 2534 – Emplacement B7T121

A la demande de Madame Nathalie BOUET, domiciliée à Chinon (Indre-et-Loire) 9, rue Rochambeau, la concession de terrain n°2534 dans le cimetière communal de Chinon emplacement B7T121 est renouvelée pour une période de 15 ans, à compter du 17 octobre 2019 jusqu'au 17 octobre 2034.

Décision n° 2019-065 du 21 octobre 2019 : Octroi de concession de terrain dans le cimetière - BOSSARD – Concession n° C1T96 – Emplacement C1T96

A la demande de Monsieur Philippe BOSSARD, représentant Madame Christiane BOSSARD, née MERCIER domiciliée à Chinon (Indre-et-Loire) 33, rue KLEBER, la concession de terrain n°2554 dans le cimetière communal de Chinon emplacement C1T96 est octroyée pour une période de 50 ans, à compter du 21 octobre 2019 jusqu'au 21 octobre 2069.

Décision n° 2019-066 du 7 novembre 2019 : Convention de mise à disposition des locaux de la ludothèque à l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille

Est conclue avec l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille une convention de mise à disposition de locaux de la ludothèque.

Cette convention est également conclue avec la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire, gestionnaire de la ludothèque, dont l'activité a été transférée à la Communauté de communes.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une durée de trois ans à compter du 18 novembre 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-067 du 19 novembre 2019 : Autorisation d'ester en justice : recours de M. Didier PELLOT et de Mme Mariannick PELLOT du Tribunal de Grande Instance de Tours

Monsieur le Maire de la Ville de CHINON est autorisé à défendre les intérêts de la Ville de CHINON dans le recours engagé contre elle par Monsieur Didier PELLOT et Madame Mariannick PELLOT, auprès du Tribunal de Grande Instance de TOURS ordonnant une expertise sur le centre de tir de l'association de tir sportif du chinonais (A.T.S.C).

La Ville de CHINON désigne Maître Gérard CEBRON de LISLE, Avocat à TOURS, pour la représenter dans cette instance.

Monsieur le Maire de CHINON est autorisé à signer tous les documents ayant trait à cette procédure.

Décision n° 2019-068 du 19 novembre 2019 : Autorisation d'ester en justice : recours gracieux de Mme Dominique ETEVON, Mme Gwenaëlle LEMONNIER, M. Benoît DESOMBRE, M. Bernard WATERLOT, M. Antoine BELLOY, M. Célian DUTHUS tenant au retrait de l'arrêté de permis de construire PC 037 072 19 20022 délivré à la Fondation Action Enfance

Monsieur le Maire de la Ville de CHINON est autorisé à défendre les intérêts de la Ville de CHINON dans le recours engagé contre elle par Mme Dominique ETEVON, Mme Gwenaëlle LEMONNIER, M. Benoît DESOMBRE, M. Bernard WATERLOT, M. Antoine BELLOY, M. Célian DUTHUS tenant au retrait de l'arrêté de permis de construire PC 037 072 19 20022 délivré à la Fondation Action Enfance.

La Ville de CHINON désigne Maître Gérard CEBRON de LISLE, Avocat à TOURS, pour la représenter dans cette instance.

Monsieur le Maire de CHINON est autorisé à signer tous les documents ayant trait à cette procédure.

Décision n° 2019-069 du 22 novembre 2019 : Convention de mise à disposition des installations du stade de la Plaine des Vaux à Entraide et Solidarités

Est conclue avec l'association Entraide et Solidarités une convention de mise à disposition de locaux et d'installations au stade de la Plaine des Vaux pour des entraînements sportifs les mardis de 18h30 à 21h30.

Cette convention est conclue à titre gratuit pour la période du 25 octobre 2019 au 30 juin 2020.

Les conditions d'occupation des locaux et d'utilisation des installations sont contenues dans la convention.

Liste des décisions prises dans le cadre de marchés de fournitures, de travaux, de services dispensés de formalités préalables et exonérés de l'obligation de transmission au contrôle de légalité :

DATE	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT	DUREE
16/09/2019	LYLOPROD	Concert DUO GARCIA dans le cadre du festival Les Nourritures Elémentaires	815 € TTC	2 et 3 novembre
17/10/2019	Millions de couleurs	Scénographie installations éphémères dans le cadre du festival Les Nourritures Elémentaires	2035,20 € TTC	2 et 3 novembre
22/10/2019	Paul CHABOT	Exposition Voyage au centre de la Terre dans le cadre du festival Les Nourritures Elémentaires	3033 € TTC	2 et 3 novembre

DATE	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT	DUREE
06/11/2019	Adone productions	Contrat de cession du spectacle Les Fatals Picards dans le cadre de la manifestation Du Rock Chinon Rien	8440 € TTC	8 février 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

Date de publication : 6 décembre 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 DECEMBRE 2019

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

2019-142 Approbation de l'avenant à la convention Projet Action Cœur de ville

2019-143 Adhésion à l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma

2019-144 Approbation de la convention d'assistance avec l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma

DECISIONS

Le mardi 17 décembre 2019, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 19h00, M. le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

M. LAPORTE est élu secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Ensuite, M. le Maire aborde l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GENERALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **la MAJORITÉ** :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention Action Cœur de Ville,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant à la convention Action Cœur de Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** l'adhésion à l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

- **APPROUVE** la convention d'assistance avec l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma
- **AUTORISE** M. le Maire à la signer ainsi que les éventuels avenants,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget correspondant.

DECISIONS

CIMETIERE

Décision n° 2019-070 du 29 novembre 2019 : Renouvellement de concession pour l'emplacement E1 T16

Décision n° 2019-071 du 9 novembre 2019 : Renouvellement de concession pour l'emplacement B3 T34

Décision n° 2019-072 du 29 novembre 2019 : Renouvellement de concession pour l'emplacement B3 T35

Décision n° 2019-073 du 29 novembre 2019 : Octroi de concession pour l'emplacement C1 T99

Décision n° 2019-074 du 5 décembre 2019 : Renouvellement de la concession pour l'emplacement C9 T51bis

Décision n° 2019-075 du 5 décembre 2019 : Octroi de concession pour l'emplacement C12 T47

Décision n° 2019-076 du 5 décembre 2019 : Octroi de concession pour l'emplacement C9 T73

Décision n° 2019-077 du 5 décembre 2019 : Octroi de concession 2019 pour l'emplacement G1 EC45

FINANCES**Décision n° 2019-078 du 5 décembre 2019 : Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire Centre**

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2020 la ville de Chinon n'aura plus de ligne de trésorerie de disponible, Pour pallier aux besoins éventuels que pourrait connaître sa trésorerie, la ville de CHINON a décidé de reconduire une ligne d'ouverture de crédits pour l'exercice 2020,

Considérant l'offre établie par la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire Centre, il est décidé de contractualiser l'offre selon les conditions suivantes :

Montant : 150 000,00 Euros

Taux : Euribor 1 semaine + 0.85 %

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

Dans l'hypothèse où l'Euribor de référence pour toute période d'intérêts serait inférieur à zéro, l'Euribor de référence retenu pour les besoins du présent prêt pour cette période d'intérêts sera réputé égal à zéro.

Durée : 1 an

Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Frais de dossier : 295 €

Commission d'engagement : néant

Commission de mouvement : néant

Commission de non utilisation : 0,15 % calculé sur la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00

Date de publication : 18 décembre 2019